



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

12-11 10-11-17 12/17
Accréditation d'ONG

ICH-09 – Formulaire

Reçu CLT / CIH / ITH

Le **10 AVR. 2017**

N° **0207**

**DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON
GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES
AUPRES DU COMITE**

DATE LIMITE 30 AVRIL 2017

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/>

1. Nom de l'organisation

1.a. Nom officiel

Veillez indiquer la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Apprentissages sans Frontières

1.b. Nom en français ou anglais

Veillez Indiquer la dénomination de l'organisation en français ou en anglais.

Apprentissages sans Frontières

2. Coordonnées de l'organisation

2.a. Adresse de l'organisation

Veillez indiquer l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation : Apprentissages sans Frontières

Adresse : 3, Rue de Saint-Germain, 1204 Genève, Suisse

Numéro de
téléphone : +41 22 734 80 01

Adresse
électronique : info@asf-ge.ch

Site web : www.asf-ge.org

Autres informations
pertinentes :

2.b. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) : M.
Nom de famille : Dramé
Prénom : Alpha
Institution/fonction : Vice-président d'Apprentissages sans Frontières
Adresse : 3, Rue de Saint-Germain, 1204 Genève, Suisse
Numéro de téléphone : +41 22 734 80 01
Adresse électronique : projetonu@asf-ge.org
Autres informations pertinentes :

3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

- local
 national
 international (veuillez préciser :)
 dans le monde entier
 Afrique
 États arabes
 Asie & Pacifique
 Europe & Amérique du Nord
 Amérique latine & Caraïbes

Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active:

Guinée, Sénégal, Togo, Mali, Belgique, France et Suisse

4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Veuillez indiquer quand l'organisation a été créée, tel que cela apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

1^{er} septembre 2005

5. Objectifs de l'organisation

Veillez décrire les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les objectifs principaux de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi l'objectif de sauvegarde est lié à ses objectifs à plus grande échelle.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Apprentissages sans Frontières (ASF) est une association active dans la coopération au développement. Le but principal est de favoriser l'apprentissage, la formation et le transfert de savoir-faire dans les pays d'Afrique, en promouvant le modèle d'apprentissage dual tel que pratiqué en Suisse, en Allemagne et en Autriche, et de le faire reconnaître auprès des Nations Unies comme partie intégrante du droit à l'éducation. Cela passe par la mise en place de formations professionnelles et de centres de formation et d'apprentissage tout en respectant les principes du développement durable.

D'une part ces projets permettent d'élargir et de favoriser l'accès à l'apprentissage en donnant à chacun l'opportunité de se former. D'autre part, ces centres de formations institutionnalisent et légitiment l'acquisition de savoir-faire traditionnels, ce qui facilite l'entrée des jeunes dans le monde du travail.

ASF promeut ainsi l'universalité de l'apprentissage en favorisant la transmission du savoir-faire par l'échange entre les pays en développement, la Suisse et le reste du monde.

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.d. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels et événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autres domaines – veuillez préciser :
Formation professionnelle duale

6.b. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)

préservation, protection

promotion, mise en valeur

transmission, éducation formelle et non formelle

revitalisation

autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

Sauvegarde du patrimoine du secteur informel lié à la formation professionnelle duale

6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

650 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Nos projets permettent aux jeunes sans emploi dans les pays en développement de suivre des apprentissages professionnalisant, grâce à l'installation, notamment, de centres d'apprentissages multifonctionnels. Il s'agit de mettre en place des formations pratiques basées sur le modèle d'apprentissage dual en mettant en valeur le patrimoine traditionnel, comme par exemple le secteur informel.

Les projets suivants contribuent à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel :

1. Projet Atelier de couture

Le projet Atelier de couture de Matoto à Conakry est la représentation directe du type de projet ayant pour activité la formation à des métiers traditionnels. Ce projet Atelier de couture a pour vocation la formation de jeunes filles dans les métiers de la broderie et de la couture, qui sont des métiers de l'artisanat traditionnel, suivi d'un cours d'alphabétisation.

Un certificat d'aptitudes professionnelles leur est délivré à la fin de la formation. Cela constitue un atout considérable pour envisager leur entrée sur le marché du travail en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

Le projet Atelier de couture est opérationnel et autonome depuis 2010.

2. Projet Atelier de coiffure

Le projet Atelier de coiffure a débouché sur la mise en place d'un centre qui offre une formation en coiffure. Ce centre permet l'apprentissage d'un métier dans un lieu approprié. Ceci permet le maintien et l'institutionnalisation de la culture esthétique locale. Le projet vise, à court terme, à former 10 jeunes filles par an.

Ce projet s'inscrit dans la logique de la réduction de la pauvreté en fusionnant la transmission du savoir local et l'aide aux jeunes en difficultés.

3. Projet Pêche

ASF a lancé la construction de quatre pirogues-écoles sous le modèle des pirogues écologiques sénégalaises. En plus de la transmission de savoirs, le projet a permis la formation de jeunes pêcheurs guinéens à la pêche traditionnelle écoresponsable. Ce projet s'inscrit ainsi dans la lignée de la préservation et de la protection des écosystèmes, menacés par les pratiques de la pêche industrielle. Il s'inscrit également dans la promotion et la mise en valeur de la pêche artisanale dans le but d'en faire un métier artisanal clairement défini et reconnaissable permettant de lutter contre la pauvreté des communautés de pêcheurs de la Guinée.

4. Projet Reboisement de la mangrove

Ce projet s'appuie sur la préservation et la protection des forêts en Guinée suite à la déforestation importante engendrée par l'explosion démographique et les diverses activités humaines. Ce projet a pour but de restaurer les écosystèmes de mangrove (reboisement de palétuviers) et de sensibiliser la population à la gestion durable des forêts de mangrove, en prenant en compte les valeurs traditionnelles, à travers des formations sur les systèmes d'intégration géographique et l'utilisation de la télédétection pour la gestion de leur environnement.

6.d. Description des compétences et qualifications de l'organisation

Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

250 mots maximum; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Alpha Dramé, secrétaire général et membre fondateur d'ASF, a développé une expertise en gestion de projets dans les domaines de l'écologie industrielle, de la formation professionnelle et de la coopération au développement. Il bénéficie d'une expérience en gestion de projets de coopération au développement pour avoir travaillé pour le gouvernement guinéen en tant qu'expert chargé des projets d'infrastructures. Il a assumé plusieurs mandats d'études et de gestion de projets avec des institutions internationales telles que la Banque Mondiale, le PNUD, la FAO, l'UNICEF, entre autres. Il a assumé des fonctions politiques notamment en tant que conseiller municipal en ville de Genève. De plus, il a présidé de nombreuses associations culturelles.

Profil : diplôme d'ingénieur en Génie civil de l'Ecole polytechnique Gamal Abdel Nasser Conakry, diplôme et doctorat en études du développement de l'IHEID Genève, Master en ingénierie et management de l'environnement Lausanne (EPFL), Master en administration publique (IDHEAP).

Franziska Surber, présidente d'ASF, a développé une expertise dans le domaine de la formation ainsi qu'en gestion de projets. Son expérience se confirme à travers ses postes d'enseignante et son suivi de doctorants au sein de l'IHEID.

Gérard Deshusses, vice-président d'ASF, a assumé la fonction de professeur au cycle de la Florence. Il était ancien député de la ville de Genève.

François Chervaz, trésorier d'ASF, est consultant et expert en formation continue.

Le reste de l'équipe est formé par des jeunes diplômés issus de différentes formations telles que l'économie, les sciences de l'environnement, les études en développement, les relations internationales, entre autres.

7. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

ASF a déjà mis en place de nombreux projets d'apprentissages professionnels qui sont maintenant complètement autonomes et autogérés, ce qui donne la possibilité à ASF de se concentrer sur de nouveaux projets. Dans cette catégorie de projets désormais autonomes, nous pouvons citer le projet du Centre d'apprentissage multifonctionnel de Matoto où des formations en coiffure et en couture sont dispensées. De plus, le projet pêche est aussi autonome aujourd'hui. Vous trouverez toutes les informations sur ces projets dans les annexes 8.c. La transition des projets entre ASF et la population locale est assurée afin de permettre l'autonomie et l'autogestion des projets sur place.

D'autres projets sont sur le point d'être mis en place ou à la recherche de financement. Nous pouvons citer le projet Ecovillage qui, à terme, a comme objectif de préserver l'agriculture biologique et l'élevage selon les méthodes traditionnelles.

De plus, en 2015, ASF a été chargée de faire une expertise dans le cadre de la formation professionnelle et technique au Sénégal. Ce mandat, confié à ASF par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de la Confédération suisse, consistait à faire un état des lieux afin d'étudier la possibilité d'introduire un système de formation duale au Sénégal inspiré du modèle suisse, tout en mettant en valeur le potentiel d'apprentissage africain. Il s'agissait d'établir le lien entre le système de formation duale suisse et l'apprentissage traditionnel africain.

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

Les Directives opérationnelles exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents éprouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur de chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. **Veuillez identifier clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.**

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

9. Signature

Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

Nom : Dramé

Titre : M.

Date : 27.04.2017

Signature :





Reçu CLT / Cité

Lt 10 AVR. 2017

N 0207

ASF Suisse
Liste des MEMBRES DU COMITE

Nom	Prénom	Profession	Fonction	Rue	Code postal	Localité	Nationalité/Origine	
1	Surber	Franziska	Art-thérapeute	Présidente	Avenue du Cimetière 34	1213	Petit-Lancy	Suisse
2	Deshusses	Gérard	Enseignant (Genève)	Vice-Président	Avenue Peschier 4	1206	Genève	Suisse
3	Dramé	Alpha	Formateur - Doctorat en études du développement	Secrétaire général	Rue Le-Corbusier 16	1208	Genève	Suisse
4	Chervaz	François	Consultant	Trésorier	Route d'Andix 12	1807	Blonay /Vaud	Suisse
5	Klofer	Sylvie	Consultante - Bachelor en lettres	Membre du comité	Route des Fahys 15	2000	Neuchâtel	Suisse



ASF Suisse
Liste des MEMBRES

	Nom	Prénom	Profession	Fonction	Rue	Code postal	Localité	Nationalité/Origine
1	Surber	Franziska	Art-thérapeute	Présidente	Avenue du Cimetière 34	1213	Petit-Lancy	Suisse
2	Deshusses	Gérard	Enseignant (Genève)	Vice-Président	Avenue Peschier 4	1206	Genève	Suisse
3	Dramé	Alpha	Formateur - Doctorat en études du développement	Secrétaire général	Rue Le-Corbusier 16	1208	Genève	Suisse
4	Chervaz	François	Consultant	Trésorier	Route d'Andix 12	1807	Blonay /Vaud	Suisse
5	Diawara	Biro	Expert en Droits Humains (Genève)	Trésorier	Rue des Pâquis 18	1200	Genève	Suisse
6	Kipfer	Sylvie	Consultante – Bachelor en lettres	Membre du comité	Route des Fahys 15	2000	Neuchâtel	Suisse
7	Adler	Aline	Doctorante EPFL	Membre				Suisse
8	Laggier	Mireille	Administration Publique (Genève)	Membre	Chemin du levant 154	74140	Chens-sur-Léman	Suisse
9	Laggier	Yves	Etudes du Développement (Genève)	Membre	Chemin du levant 154	74140	Chens-sur-Léman	Suisse
10	Alvarez	Rodrigo	Enseignant (Genève)	Membre	Chemin Bizot 4	1208	Genève	Suisse
11	Fischer	Erwin	Directeur du Service de la formation professionnelle, l'OFPC	Membre				Suisse
12	Leuenberger	Ueli	Consultant	Membre	Rue des sources 4	1205	Genève	Suisse
13	Deriaz	Philippe	Doyen de l'Ecole d'agriculture de Nyon	Membre	Avenue Aloïs-Hugonnet 22	1110	Morges	Suisse
14	Fourti	Nadia	Consultante	Membre	Rue de Mafroi 6	1260	Nyon	Suisse
15	Bequelin	Philippe	Directeur de la haute école technique de Lausanne	Membre	Chemin des Fougères 4	1007	Lausanne	Suisse
16	Etienne	Alexandre	Directeur de l'Institut fédéral de la formation professionnelle	Membre	Lausanne	Lausanne	Lausanne	Suisse



ASF France
Liste des MEMBRES

	Nom	Prénom	Profession	Fonction	E-mail	Rue	Code postal	Localité	Nationalité/Origine
1	Blavot	Christophe		Trésorier	christophe.blavot@edda-energie.com	81 avenue Carnot	93360	Neuilly-Plaisance	Français



ASF Guinée
Liste des MEMBRES

	Nom	Prénom	Fonction	E-mail	Nationalité/Origine
1	Amadou Barry	Alpha	Directeur technique	Directiongui@asf-ge.org barryrcb@yahoo.fr	Guinéen
2	Barry	Oury	Coordinateur	Oury@as-ge.org barryoury1978@gmail.com	Guinéen
3	Alimou	Baldé	Responsable formation informatique et responsable logistique		Guinéen
4		Sylla	Responsable technique pour le projet Pêche		Guinéenne
5		Keitea	Comptable		Guinéenne
6	Faber	Louis	Consultant		Guinéen
7	Sori	Barry Mody	Consultant		Guinéen
8	Barry Mamadou	Nourou	Coordinateur couture - Matoto	Nourou@asf-ge.org	Guinéen
9	Barry Mamadou	Hady	Responsable de projet	informatique@asf-ge.ch	Guinéen
10	Doumbouy	Siakaminata	Responsable de projet - Matoto		Guinéenne
11	Bangoura	Alkaly	Coordination Gendarmerie	bangourabms@gmail.com	Guinéen
12	Bangoura	Ibrahima Sory	Responsable de projet		Guinéen
13	Dramé	Moussa	Coordinateur - Matoto		Guinéen
14	Barry	Shaifa	Responsable de projet - Matoto	nibzishaifa@gmail.com	Burundaise



ASF Sénégal
Liste des MEMBRES

	Nom	Prénom	Profession	Fonction	E-mail	Nationalité/Origine
1	Sane	Ansoumane	Ex - Fonctionnaire	Consultant	karafa.sane@gmail.com	Sénégalais
2	Abdulrahman	N'Dye	Représentant	Compte bancaire		Sénégalais
3	Soumaoro	Lalla	Secrétaire			Sénégalaise
4	Suleiman	Diallo	Trésorier Ministère des Aff. Etrangères	Membre d'honneur ASF - Parrain		Sénégalais

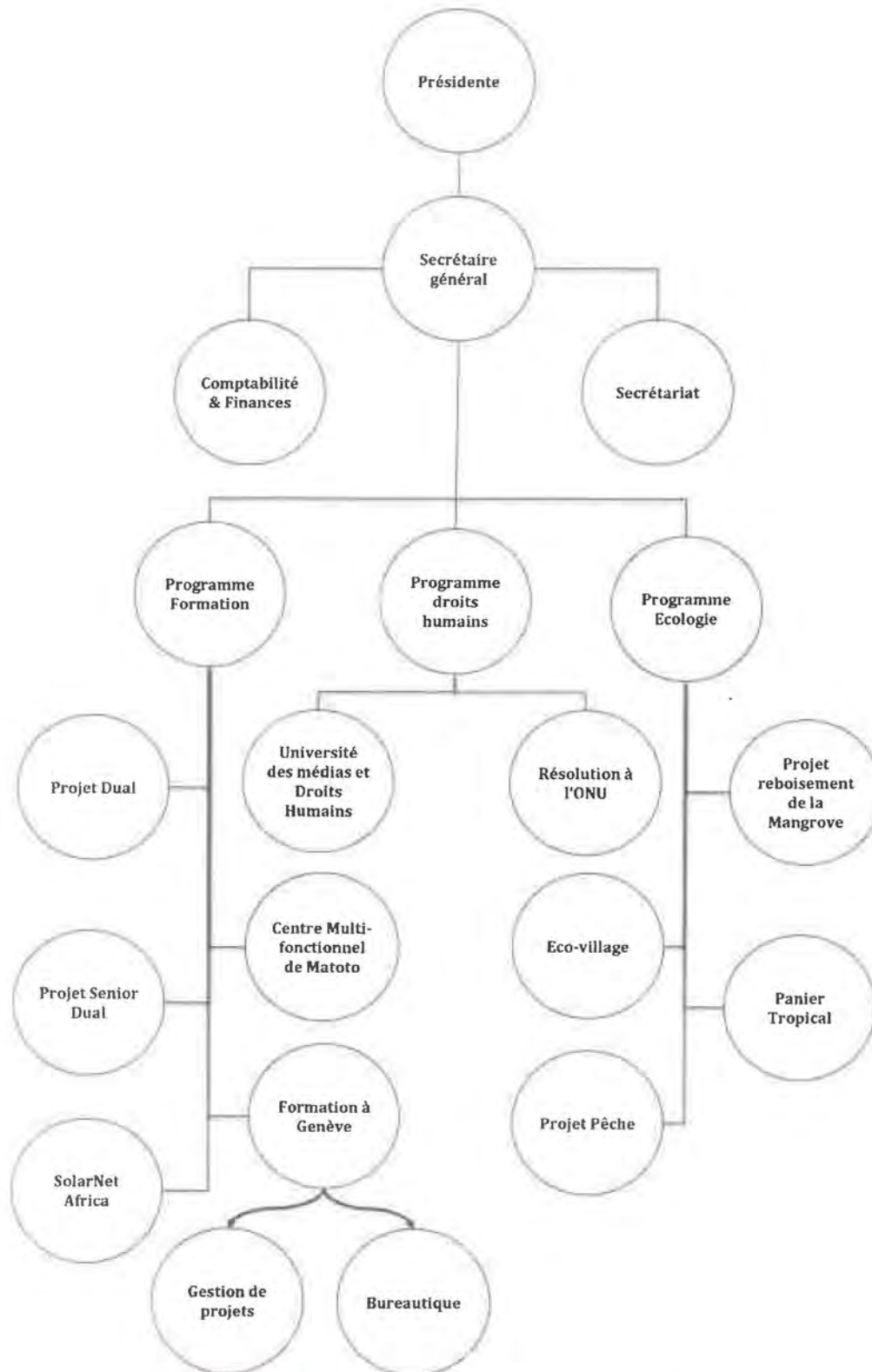


ASF Burundi
Liste des MEMBRES

	Nom	Prénom	Profession	Fonction	E-mail	Rue	Localité	Nationalité/Origine
1	Bastena	Hussein	Entrepreneure	Représentante	-	Chaussée du Peuple Murundi, 8 avenue n°1	Bwiza (Burundi)	Burundaise
2	Barazhiriza	Yusuf	Entrepreneur	Représentant	-	Chaussée du Peuple Murundi, 8 avenue n°1	Bwiza (Burundi)	Burundais



Organigramme d'Apprentissages Sans Frontières





Le 10 AVR. 2017

N° 0207

Centre d'Accueil - Genève
Internationale (CAGI)
Service ONG
La Pastorale
Case postale 103
1211 Genève 20
Suisse

UNESCO - Section du patrimoine culturel
immatériel (CLT/CEH/ITH)
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07
France

N/réf. : OCO/jb

Genève, 14 mars 2017

ATTESTATION

Le soussigné atteste que l'association

Apprentissages Sans Frontieres

a transmis au service ONG du Centre d'Accueil – Genève Internationale (CAGI) ses statuts ainsi que le procès-verbal de la dernière réunion de son assemblée générale tenue le 19/07/2016, son rapport d'activités 2015 et ses comptes audités 2015.

La présente attestation est valable jusqu'au 13 mars 2018. Elle est reconductible après réception des rapports et bilans 2016 soumis à son assemblée générale annuelle.

Olivier Coutau
Délégué

**Assemblée générale constitutive de l'association « Apprentissages Sans Frontières »
(ASF)**

Procès-verbal de la séance jeudi 1^{er} septembre 2005, tenue au 16, rue Le Corbusier, locaux provisoires de l'Association à 10.00 heures.

Sont présents :

Madame Mireille Chervaz Dramé de Genève à Genève, Présidente

Monsieur Idrissa Dramé de Guinée Conakry, Vice-Président

Monsieur Alpha Oumar Dramé, de Genève, Trésorier

Le procès verbal est établi par **M. Alpha Oumar Dramé**.

Les membres présents ont décidé la fondation d'une association dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations à travers la formation et l'apprentissage de savoir-faire respectueux de l'environnement.

L'association travaille dans une perspective de développement durable et d'éthique sociale sans différenciation ethnique, sexiste, religieuse ou sociale.

Dénomination

Sous la dénomination : « **Apprentissage Sans Frontières (ASF)** » (ci-après « l'Association »), il est constitué à Genève, pour une durée illimitée une Association, régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Le but, les ressources, l'organisation etc., sont régis par les statuts joints au présent procès-verbal.

Le Comité.

L'Assemblée décide de nommer en qualité de membres du Comité fondateur :

Madame Mireille Chervaz Dramé de Genève à Genève, Présidente

Monsieur Idrissa Dramé de Guinée Conakry, Vice-Président

Monsieur Alpha Oumar Dramé, de Genève, Trésorier

Ordre des signatures : Signature collective à deux entre les membres du comité.

Le comité peut être complété lors de la prochaine Assemblée Générale en fonction du développement des actions de l'association.

Siège social

L'Association est domiciliée au 16, rue Le-Corbusier 1208 Genève.

Vérificateur aux comptes

L'Assemblée a décidé de nommer **Monsieur Gilbert Decourieux**, en qualité de vérificateur aux comptes.

Cotisations.

L'Assemblée a fixé les cotisations des membres à Fr. 100,00 par année, et à Fr. 200,00 les cotisations des membres du Comité.

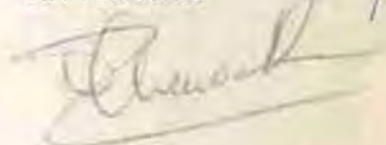
Divers.

L'Assemblée charge les membres du Comité d'effectuer les tâches nécessaires à l'enregistrement officiel de l'Association.

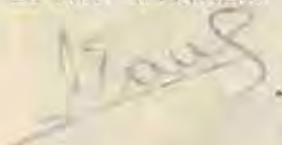
La séance est levée, il est 12 heures.

Genève le 1er septembre 2005

La Présidente



Le Vice – Président



Le Trésorier



STATUTS DE L'ASSOCIATION APPRENTISSAGES SANS FRONTIERES

I. FORME, BUTS, MOYENS ET RESSOURCES

Article 1 Forme et siège

Apprentissages sans Frontières est une organisation internationale non gouvernementale (ONG), ci-après association, régie par les présents statuts, le règlement intérieur et subsidiairement par les articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle est indépendante de toute confession et de tout parti politique.

Le siège de l'association est à Genève.

Sa durée est indéterminée.

Article 2 Buts

L'association « Apprentissages sans Frontières » poursuit les buts suivants :

a) promouvoir la formation par l'apprentissage en s'enrichissant du modèle de formation duale suisse, principalement pour les jeunes de 15 à 25 ans ;

b) favoriser le transfert du savoir-faire et du faire-savoir par l'échange entre des pays en développement, la Suisse et le reste du monde ;

c) permettre l'échange d'expérience entre les formateurs des pays en développement, de la Suisse et du reste du monde ;

d) soutenir financièrement et techniquement la mise en place de programmes de formation et d'apprentissage basés sur les principes du développement durable et de l'écologie industrielle ;

e) soutenir les projets d'entrepreneurs travaillant selon des principes éthiques et de l'économie solidaire dans les pays en développement ;

f) exécuter des mandats publics et privés dans le cadre de la formation et de la réinsertion dans le tissu économique local ;

g) soutenir des projets pilotes de PME issues d'initiatives de jeunes ayant bénéficié d'une formation duale dans le secteur formel et informel ;

h) exécuter des projets de coopération au développement en faveur des femmes et des enfants ;

i) agir pour la promotion des droits humains en valorisant le droit à l'éducation grâce à une formation par l'apprentissage au niveau international ;

j) promouvoir la dimension universelle de l'apprentissage dans un cadre interculturel et intergénérationnel ;

k) promouvoir la formation continue pour les jeunes et tout au long de la vie.

A cette fin, l'association pourra se livrer à toute activité nécessaire et utile à la poursuite de son but social, soit l'enseignement, la formation continue, la création de différents types de centres d'apprentissage dans les pays en développement et en Suisse. Elle peut à cet effet mandater des personnes extérieures tout comme des membres de l'association pour effectuer des missions qui dépassent le cadre de leur fonction au sein de l'association.

**Article 3 Ressources**

Les ressources de l'association proviennent au besoin :

- de dons et legs ;
- du parrainage ;
- de subventions publiques et privées ;
- des cotisations versées par les membres ;
- de toute autre ressource autorisée par la loi.

Les fonds sont utilisés conformément au but social.

II. MEMBRES**Article 4 Membres en général**

L'association est constituée de :

- membres fondateurs ;
- membres actifs ;
- membres d'honneur (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) ;
- membres associés.

Article 5 Admission

Peuvent être membres toutes les personnes ou organismes intéressés à la réalisation des objectifs fixés par l'art. 2 et partageant la philosophie de l'association.

Toute personne physique et/ou morale qui souhaite adhérer à l'association doit formuler sa demande par écrit au comité. Le comité en informe l'assemblée générale qui se prononce sur elle.

La qualité de membre s'acquiert officiellement après acquittement par le postulant de sa cotisation annuelle.

Article 6 Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd :

- a) par décès
- b) par démission écrite adressée par lettre recommandée au moins six mois avant la fin de l'exercice au comité et qui prend effet dès réception
- c) par exclusion prononcée par le comité, pour "de justes motifs", avec un droit de recours devant l'assemblée générale. Le délai de recours est de trente jours dès la notification de la décision du comité.
- d) par défaut de paiement des cotisations pendant plus d'une année

Dans tous les cas la cotisation de l'année reste due. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à l'avoir social.



Article 7 Responsabilité des membres

Le patrimoine de l'association répond seul aux engagements contractés en son nom. Toute responsabilité personnelle de ses membres est exclue.

III. ORGANES

Article 8 Organes de l'association

Les organes de l'association sont :

- a) l'assemblée générale ;
- b) le comité ;
- c) l'organe de contrôle des comptes ;
- d) le secrétariat général.

IV. ASSEMBLEE GENERALE

Article 9 Assemblée générale

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle est composée de tous les membres.

Article 10 Assemblée générale ordinaire

Elle se réunit une fois par an en session ordinaire pendant le premier semestre de l'année civile.

Article 11 Assemblée générale extraordinaire

Elle peut, en outre, se réunir en session extraordinaire à la demande du comité ou de 1/5 des membres à jour dans leurs cotisations.

Article 12 Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Le comité communique aux membres par écrit la date de l'assemblée générale aussi bien ordinaire qu'extraordinaire par pli simple (courrier prioritaire) ou e-mail au minimum 15 jours à l'avance.

La convocation mentionnant l'ordre du jour et le rapport d'activité, le rapport du trésorier et le rapport du vérificateur aux comptes pour les assemblées ordinaires est adressée par le comité à chaque membre au moins 10 jours à l'avance.

Article 13 Compétences de l'assemblée générale

L'assemblée générale :

- a) se prononce sur l'admission ou l'exclusion des membres ;
- b) élit les membres du comité et désigne au moins un/e président/e, un/e secrétaire et un/e trésorier/ère ;



- c) prend connaissance des rapports et des comptes de l'exercice et vote leur approbation ;
- d) approuve le budget annuel ;
- e) contrôle l'activité des autres organes qu'elle peut révoquer pour justes motifs ;
- f) nomme des vérificateurs aux comptes ;
- g) fixe le montant des cotisations annuelles et autres contributions ;
- h) décide de toute modification des statuts ;
- i) décide de la dissolution de l'association ;
- j) définit la politique générale d'ASF ;
- k) règle de manière générale toutes les affaires qui ne sont pas du ressort des autres organes.

Article 14 Présidence de l'assemblée générale

L'assemblée générale est présidée par le/la président/e de l'association, vice-président/e ou un membre du comité.

Article 15 Votations de l'assemblée générale

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents, sous la direction du président.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des membres présents.

Tous les membres ont un droit de vote égal. En cas d'égalité des voix, celle du président compte double.

Les décisions relatives à la modification des statuts et à la dissolution de l'association ne peuvent être prises qu'à la majorité des 2/3 des membres présents.

Article 16 Mode de votation

Le vote se fait à main levée. A la demande des 9/10 des membres présents, il aura lieu au scrutin secret.

Le vote est strictement personnel ; un membre ne peut pas être représenté.

Article 17 Ordre du jour

L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, dite ordinaire, comprend nécessairement :

- a) l'approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale ;
- b) le rapport du comité sur l'activité de l'association pendant la période écoulée ;
- c) les rapports de trésorerie et de l'organe de contrôle des comptes ;
- d) la fixation des cotisations ;
- e) l'adoption du budget ;
- f) l'approbation des rapports et comptes ;
- g) l'élection des membres du comité ;
- h) l'élection de l'organe de contrôle des comptes ;
- i) les propositions individuelles.



V. COMITÉ

Article 18 Dispositions générales

L'association Apprentissages sans Frontières est dirigée par le comité.

Le comité exécute et applique les décisions de l'assemblée générale. Il conduit l'association et prend toutes les mesures utiles pour que le but fixé soit atteint.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires courantes. Il peut déléguer ses compétences au secrétariat général.

Le comité statue sur tous les points qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale.

Les responsabilités suivantes ne peuvent pas être déléguées :

- a) l'adoption de directives générales, de règlements et de lignes directrices qui concernent directement les membres dans leur ensemble ;
- b) la présentation à l'assemblée de la planification politique et financière à long terme, du budget et des comptes annuels ;
- c) la surveillance et le contrôle du secrétariat général ;
- d) la sélection, l'engagement et le licenciement des éventuels employés, stagiaires, bénévoles et mandataires d'ASF.

Article 19 Composition

Le comité est composé de 5 membres élus par l'assemblée générale.

Le comité comprend :

1. un/e président/e ;
2. un/e vice-président/e ;
3. un/e secrétaire général/e ;
4. un/ trésorier/ère chargé des finances ;
5. deux vérificateurs des comptes ou un fiduciaire.

La durée du mandat est de 2 ans et est renouvelable.

Le comité se réunit autant de fois que les affaires de l'association l'exigent. Il décide valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Article 20 Compétences

Le comité est chargé :

- a) de prendre les mesures utiles pour atteindre le but fixé ;
- b) de convoquer les assemblées générales ordinaires et extraordinaires ;
- c) de prendre les décisions relatives à l'admission et à la démission des membres, ainsi que de leur exclusion éventuelle ;
- d) de veiller à l'application des statuts, de rédiger les règlements et d'administrer les biens de l'association ;
- e) de nommer et licencier les éventuelles personnes employées au sein de l'association ou faisant l'objet d'un mandat spécifique ;



f) de mandater et engager des personnes extérieures ou membres de l'association pour effectuer des missions spécifiques.

Dans l'exercice de ses fonctions le comité assume les compétences du secrétaire général.

Article 21 Indemnisation

Les membres du comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. D'éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés pour des commissions officielles. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un dédommagement approprié.

Le comité peut décider à l'unanimité d'engager un membre de l'association (assemblée générale ou comité) pour exécuter un mandat spécifique qui vise et contribue à atteindre l'un des objectifs d'ASF. Ce mandat est rémunéré selon le barème salarial appliqué au secteur d'activité correspondant en Suisse. L'activité salariée doit être distincte de celle de président ou d'administrateur et doit répondre aux critères du travail salarié, à savoir :

- a) une prestation personnelle de travail
- b) une rémunération correspondante
- c) un lien de subordination

Article 22 Représentation et responsabilité

L'association Apprentissages sans Frontières est valablement représentée par la signature individuelle de son/sa président/e ou par la signature à deux du/de la vice-président/e et du/de la trésorier/ère.

Deux membres du comité peuvent déléguer la signature au secrétaire général ou à toute autre personne représentant l'association dans un autre pays.

Les membres du comité ne sont pas responsables des dettes de l'association.

VI. L'ORGANE DE CONTROLE DES COMPTES

Article 23 Contrôle des comptes

L'organe de contrôle des comptes vérifie la gestion financière de l'association et présente un rapport à l'assemblée générale. Il se compose d'un fiduciaire ou de deux vérificateurs.



VII. LE SECRETARIAT GENERAL

Article 24 Dispositions générales

Le secrétariat général est l'organe d'exécution composé du secrétaire général et des employés d'Apprentissages sans Frontières. Il agit sous la direction du comité qui peut lui déléguer certaines de ses compétences dans les limites de l'article 18.

Les employés peuvent être des stagiaires bénévoles, des stagiaires rémunérés, des bénévoles et des salariés.

L'organe est dirigé par une personne, le/la secrétaire général/e, qui participe aux séances du comité avec une voix consultative.

Article 25 Compétences

Le secrétariat général est chargé de mener les affaires courantes de l'association. Cette gestion comprend notamment :

- a) la conclusion d'accords dans le cadre de la gestion des projets de l'association, dans les limites de l'art.11 ;
- b) la constitution, le recrutement et la formation des bénévoles, stagiaires ou des collaborateurs salariés ;
- c) toutes les tâches qui ne sont pas explicitement de la compétence du comité et dont la délégation n'est pas exclue ;
- d) les tâches déléguées par le comité.

Le secrétaire général peut effectuer ses tâches bénévolement ou si les moyens de l'association le permettent, il peut être rémunéré.

Article 26 Employés

Les bénévoles, stagiaires rémunérés, stagiaires bénévoles et salariés agissent sous les ordres et les directives du secrétaire général qui lui-même agit pour le comité.

Ils participent concrètement à la réalisation des objectifs d'ASF moyennant la supervision des projets d'ASF et des moyens mis à disposition par le secrétaire général.

Les détails et les conditions d'engagement sont précisés dans le règlement intérieur et dans le règlement sur les stages et le règlement sur le bénévolat et font l'objet de contrats individuels conformes au droit suisse.



VIII. DISPOSITIONS DIVERSES

Article 27 Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 28 Dissolution

En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution d'intérêt public poursuivant un but analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Article 29 For juridique

Le for juridique de l'association Apprentissages sans Frontières est fixé à Genève.

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale constitutive du

1er septembre 2005

Modifiés le 4 avril 2008

Modifiés le 14 décembre 2013

Modifiés le 31 octobre 2014

Modifiés le 22 février 2017

Présidente
Franziska Surber

Secrétaire général
Alpha Dramé



Règlement intérieur de l'Association Apprentissages sans Frontières

Le présent règlement intérieur précise et complète les dispositions des statuts de l'association Apprentissages sans Frontières. Il définit les conditions de fonctionnement de ses divers organes. L'adhésion à l'association implique l'acceptation par le membre des statuts et du règlement intérieur de celle-ci.

TITRE I. MEMBRES

Article 1 Composition

Il existe au sein de l'association Apprentissages sans Frontières quatre statuts de membres :

A. Les membres fondateurs

Il s'agit de ceux qui ont participé à la constitution de l'association ; ils sont désignés dans les statuts ou identifiés comme signataires du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive.

B. Les membres actifs

Ils acquièrent ce statut après avoir rempli les conditions d'adhésion et si le comité ne s'oppose pas à cette adhésion. Ce statut s'adresse aux personnes physiques ou morales.

L'acquisition de ce statut suppose que le membre souhaite agir de façon effective à la réalisation de l'objet de l'association dans le cadre de sa stratégie définie par l'assemblée générale et ce en accord avec le comité.

C. Les membres d'honneur

Ils sont exonérés de cotisation. Ce statut peut être accordé à l'initiative du comité à toute personne physique ou morale qui aura particulièrement concouru à la réalisation de l'objet de l'association ASF. Les anciens présidents et tous les membres fondateurs bénéficient également de ce statut. Ils ont une voix consultative en assemblée générale.

D. Les membres associés

La qualité de membre associé est réservée à toute personne morale relevant du droit suisse, de même orientation d'activités qu'ASF avec laquelle un partenariat a été conclu et qui en fait la demande. Le membre associé se fait représenter à l'association par la personne physique de son choix qu'il désigne ou révoque à son gré.

Article 2 Adhésion

A. Processus d'admission

Conformément à l'article 5 des statuts, toute personne souhaitant devenir membre d'ASF doit faire une demande écrite au comité. Le comité se prononce sur l'admission des membres actifs. L'admission est effective lorsqu'elle a été ratifiée par l'assemblée générale et que la cotisation annuelle a été honorée par l'adhérent.

B. Montant des cotisations

Le montant des cotisations annuelles est décidé par l'assemblée générale.

Elle est fixée pour l'année 2017 à 30 francs.

**TITRE II. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION****Article 3 L'assemblée générale****A. Assemblée générale ordinaire**

Conformément à l'article 10 des statuts de l'association Apprentissages sans Frontières, l'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an. Seuls les membres sont autorisés à participer.

L'assemblée générale est dirigée par le/la président/e ou, en cas d'empêchement, par le/la vice-président/e ou un/e membre du comité.

L'assemblée générale est habilitée à prendre des décisions lorsqu'elle est convoquée dans les règles prescrites par l'article 13 des statuts. Les décisions sont prises à la majorité simple des délégués présents, à l'exception des décisions concernant la modification des statuts et la dissolution de l'association (art. 15 des statuts).

Seuls les points inscrits à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une décision. L'ordre du jour doit être envoyé 10 jours avant l'assemblée générale avec les documents nécessaires.

Article 4 Le comité**A. Généralités**

Le comité est l'organe stratégique de l'association. Il définit et fixe la politique et la stratégie d'ASF afin d'atteindre ses buts.

A cet effet, il vote les comptes, prépare le budget, définit le programme de l'association et est compétent pour toutes les tâches qui n'appartiennent pas expressément à l'assemblée générale.

Le mandat des membres du comité est renouvelable, conformément à l'article 19 des statuts de l'association.

Concernant l'exécution des programmes de l'association, le comité exécute les décisions de l'assemblée en déléguant au secrétariat général les pouvoirs et moyens de l'exécution.

Les membres du comité doivent exercer un devoir de réserve quant aux communications des décisions du comité à l'extérieur du cadre de communication prévu par le comité lui-même.

B. Composition

Les fonctions au sein du comité de l'association sont attribuées parmi les membres élus par l'assemblée.

1. Le bureau

Le bureau se compose du/de la président/e, du vice-président/e et du/de la trésorier/ère,

2. Le/la président/e

Le/la président/e ouvre et lève les séances. Il dirige les débats, veille au maintien de l'ordre et à l'observation du règlement et des statuts, accorde ou retire la parole, soumet les propositions au vote et proclame les résultats des scrutins.

En l'absence du/de la président/e, les séances sont présidées par le/la vice-président/e ou un autre membre du comité.

Le/la président/e est la personne de référence du secrétaire général et veille à l'exécution de la feuille de route.

Le/la président/e ou le/la vice-président/e peut, à l'unanimité du reste du comité, être mandaté/e par ce dernier pour exécuter un mandat spécifique pour le compte de l'association qui ne s'inscrit pas dans les tâches ordinaires ou extraordinaires prescrites par sa fonction de président/e. La relation qui en découle est alors un rapport de travail qui fait l'objet d'un contrat de mandat conforme au droit suisse.



3. Le trésorier

Le/la trésorier/ère peut en tout temps requérir au secrétariat, avec l'accord du/de la président/e, de produire tout document comptable et de vérifier l'état de la caisse. Un membre du comité et du secrétariat doit être présent lors du contrôle.

La convocation à un contrôle est adressée par lettre recommandée au secrétariat et au comité. Celle-ci donne accès aux documents requis dans un délai de 72 heures dès réception de la convocation.

Le/la trésorier/ère informe les membres du comité de la date et de l'heure convenue avec le secrétaire général pour un contrôle. Tout membre du comité peut assister au contrôle.

Un rapport du contrôle exécutif est remis au comité lors de la prochaine séance ordinaire prévue. Si besoin, il peut convoquer une séance extraordinaire dans les 10 jours suivants le contrôle.

4. Vérificateurs des comptes

Il s'agit de deux vérificateurs des comptes ou d'un fiduciaire. L'objectif est que le budget et les comptes soient conformes aux normes GAAP RPC.

Article 5 Le secrétariat général

A. Généralités

Le secrétariat général assure le secrétariat de l'association et toute autre activité qui lui est attribuée par le comité.

Il est composé des bénévoles, des stagiaires (bénévoles ou rémunérés), des employé/e/s et du secrétaire général.

Le secrétaire général coordonne toutes les activités de l'association, du personnel et fournit tous les renseignements que le comité lui demande. Le secrétaire général est la personne responsable du secrétariat, l'interlocuteur du comité et le directeur exécutif sur le terrain.

Le secrétaire général, de concert avec le comité, assure le rôle de porte-parole de l'association auprès des médias et du monde politique.

Conformément à l'article 22 des statuts le comité peut déléguer la signature au secrétaire général dans la limite des compétences attribuées à ce dernier.

Le comité arrête un règlement du secrétariat général, ainsi que les cahiers des charges du secrétaire général et, sur proposition du secrétaire général, de toute personne travaillant au secrétariat général.

B. Composition

Le secrétariat général est composé des stagiaires, des bénévoles, d'employé/e/s et du secrétaire général. Le secrétaire général se charge de les recruter conformément à l'article 26 des statuts tout en respectant le règlement sur les stages et le règlement sur le bénévolat établi à cet effet.

C. Rémunération

Le secrétaire général effectue les tâches inhérentes à sa fonction bénévolement mais peut être rémunéré si les moyens de l'association le permettent.

Le secrétaire général peut, à l'unanimité du reste du comité, être mandaté par ce dernier pour exécuter un mandat spécifique pour le compte de l'association qui ne s'inscrit pas dans les tâches ordinaires ou extraordinaires prescrites par sa fonction de secrétaire général. La relation qui en découle est alors un rapport de travail qui fait l'objet d'un contrat de mandat conforme au droit suisse.

**Article 6 Commissions****A. Généralités**

Le comité peut se doter d'une commission d'enquête ou de médiation, lorsqu'il le juge utile.

Les commissions se composent au minimum de trois membres du comité, désignés à cette fin par le comité. Le comité désigne un rapporteur pour chaque commission, soit issu directement du comité ou d'un représentant d'une association membre.

Les commissions n'adoptent aucune décision au nom du comité.

Les commissions sont ouvertes à tous les membres du comité, sauf dans les cas prévus par le présent règlement ou par une décision du comité.

Toute commission peut inviter à ses séances des personnes extérieures au comité.

Le secrétariat général peut à sa demande participer aux séances des commissions, sauf dans les cas prévus par les statuts, le présent règlement ou par une décision du comité. Une commission ne peut vouloir exclure de ses travaux le secrétariat général sans avis spécifique du comité.

B. Les commissions d'enquête et de médiation

Le membre ou les membres du comité ou du secrétariat général qui font l'objet de l'enquête ne peuvent participer aux réunions de la commission d'enquête que s'ils/elles sont convoqués/es par lettre recommandée.

La commission d'enquête, à la fin de ses travaux, convoque une séance extraordinaire du comité de l'association et lui présente un rapport.

Le comité statue sur les mesures à prendre conformément aux statuts et au présent règlement.

Le président du comité ne peut pas exercer le rôle de rapporteur de la commission d'enquête. Il peut par contre siéger au sein de la commission.

Article 7 Dispositions diverses

Conformément à l'article 13.j des statuts, le présent règlement a été adopté par l'assemblée générale lors de sa réunion du 21 décembre 2011. Il entre en vigueur immédiatement.

Fait à Genève le 23 juin 2011

Modifié à Genève le 28 février 2017

Présidente

Franziska Surber

Secrétaire général

Alpha Dramé



Activités et Projets relatifs à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Titre du Projet	Description
Centre d'Apprentissage	<p>Création du Centre d'Apprentissage Multifonctionnel de Matoto, à Conakry, en Matoto Guinée.</p> <p>Ce centre réunit trois types d'activités : un atelier de formation en broderie et en couture pour les jeunes filles déshéritées du quartier de Matoto, un atelier de coiffure et un centre multimédias. On y trouve également une petite bibliothèque.</p> <p>L'objectif principal de ce centre est de donner aux jeunes une formation complète, qui les prépare aux métiers de l'artisanat traditionnel, basée sur le modèle d'apprentissage helvétique. La formation dispensée aux élèves du centre comprend ainsi une partie théorique et une partie pratique.</p>
Sénior Dual	<p>Le projet s'inspire d'une idée fondée sur le paradoxe existant entre la perception de la vieillesse dans les pays en développement et les pays dit développés. Dans les pays développés, le système économique amène à ce qu'un travailleur, employé, père de famille, grand-père etc... perde de la valeur en vieillissant. Tandis que dans les pays en développement, ce même travailleur gagne de la valeur en vieillissant. Le projet du Senior Dual permet de réunir ces deux systèmes de valeurs à travers échange basé sur les avantages comparatifs. Il s'agit de permettre aux personnes bénéficiaires du projet senior dual (senior, apprentis formateurs suisses et d'ailleurs) d'établir un échange mutuel de savoir-faire, de savoir-vivre et de savoir-être dans un environnement de reconnaissance mutuelle.</p> <p>De plus, dans les pays en développement, le projet du Senior Dual est une réponse à la demande d'expertise de formation professionnelle induite par le changement de paradigme de formation vers un modèle dual. Il permet de favoriser une revalorisation des seniors suisses grâce à une collaboration avec des formateurs et d'autres seniors pour la formation des jeunes apprentis des pays en développement.</p>
Programme Panier Tropical	<p>L'importation de fruits tropicaux en Suisse s'appuie sur le principe du commerce équitable et du respect des cultures traditionnelles. Il s'agit de développer l'activité fruitière en Guinée, de faire découvrir ces fruits tropicaux naturels à la population suisse et de pouvoir rémunérer les producteurs locaux équitablement.</p>
Ecovillage	<p>Ce projet vise à développer une économie durable et respectueuse de sa population et de son environnement en se basant sur l'agriculture biologique, le commerce équitable et l'écotourisme. Il contribue à développer les communautés locales et améliorer leurs conditions de vie. Cette initiative permet de promouvoir l'universalité des valeurs humaines et du développement durable dans le cadre de la solidarité internationale.</p>
Reboisement de la mangrove	<p>Le but de ce projet est de restaurer les écosystèmes de mangrove (reboisement de palétuviers) et de sensibiliser la population locale à la gestion durable des forêts de mangroves par des pratiques de pêche et d'agriculture respectueuses de l'environnement. Sur le long terme, il vise à améliorer les conditions de vie et la sécurité des communautés qui dépendent des écosystèmes de mangrove du littoral pour leur subsistance.</p> <p>Une des activités économiques principales de la population du littoral est la pêche artisanale, et celle-ci ne peut garantir des recettes positives sur le long terme, que dans un écosystème côtier bien préservé. Le projet vise ainsi non seulement à restaurer et conserver les écosystèmes de mangrove via le reboisement de certains sites à Koba, mais aussi à encourager le développement de cette</p>



région maritime d'une façon durable. Il comporte donc un volet consacré à la sensibilisation environnementale pour tenter d'aider les communautés locales à aller dans ce sens.

Projet Pêche

Ce projet permet la formation des pêcheurs des zones côtières de la Guinée aux techniques de pêche artisanale sénégalaise.

Dans les centres de formation qui se situent aux ports de la pêche artisanale à Bonfi, Coyah, Kassa et Kamsar, les jeunes pêcheurs guinéens apprennent à construire des pirogues adaptées à la pêche écoresponsable et à utiliser des outils de pêche qui permettent une pêche sélective. En parallèle, la population locale est sensibilisée aux enjeux environnementaux. Ce projet a donc aussi un impact sur les conditions de vie de la population locale.

Autres Projets :

Titre du Projet	Description
Programme SolarNet Africa	<p>S'inscrivant dans le programme de formation le long de la vie, ce projet est axé sur l'éducation et la communication en Afrique. Le but est de promouvoir l'accès à l'éducation dans les pays en développement grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) afin de lutter contre l'analphabétisme et la pauvreté à travers la conception et la mise à disposition d'un système informatique et de communication par Internet alimenté par de l'énergie solaire. Le système informatique populaire sera mis à disposition des écoles et des administrations dans les pays du Sud et plus particulièrement en Afrique.</p> <p>Un programme de formation adapté permettra à de nombreuses personnes de bénéficier d'un apprentissage minimal requis en informatique.</p> <p>Un programme spécialisé de bibliothèque numérique permet un accès facilité au savoir et à la connaissance.</p> <p>ASF projette également de former les douaniers guinéens à l'informatique et à l'anglais dans le cadre d'une formation en amont du logiciel SYDONIA de la CNUCED.</p>
Formations à Genève	<p>Formations continues à Genève sur la gestion de projet, pour les personnes s'intéressant à la coopération internationale, et formations en bureautique.</p> <p>Organisations d'activités culturelles, des séminaires et débats autour de la problématique d'intégration des jeunes sur le marché de travail, diffusion des informations sur les bonnes pratiques et modèles de réussites de groupes de jeunes entrepreneurs.</p>
Apprentissage Dual	<p>Ce projet vise l'implémentation d'un système de formation professionnelle duale au Sénégal qui s'inspire du modèle suisse alliant formation technique et professionnelle et emploi. Son but est de promouvoir la formation et l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans dans les différents secteurs économiques.</p> <p>En 2015, ASF a bénéficié du mandat « Expertise de formation professionnelle et duale au Sénégal 2015 » initié par la Direction Fédérale des Affaires Etrangères (DFAE) en partenariat avec le Canton de Vaud et l'Institut Fédéral de Formation Professionnelle (IFFP). Ce mandat consistait à faire un état des lieux afin d'étudier la possibilité d'introduire un système de formation duale inspiré du modèle suisse au Sénégal.</p>



L'Atelier de Coiffure
Centre d'Apprentissage Multifonctionnel
Matoto - Conakry, Guinée



Février 2014

Table des matières

1. PRÉAMBULE.....	2
2. PARTENARIATS	2
3. CONTEXTE GENERAL DU PROJET	3
A. Localisation du projet.....	3
B. Contextualisation socio-économique du projet	3
4. LES OBJECTIFS DU PROJET	4
A. Objectifs généraux du projet	4
B. Objectifs spécifiques du projet et finalités.....	4
C. Objectifs spécifiques du projet et indicateurs.....	5
5. LE GROUPE CIBLE DU PROJET.....	6
6. NATURE DU PROJET ET PHASES DE RÉALISATION.....	7
9. ACTIVITÉS PRÉVUES ET CALENDRIER D'EXÉCUTION	8
10. BUDGET TOTAL DU PROJET	9
11. PLAN DE FINANCEMENT	11
12. SUIVI ET EVALUATION	12

1. PREAMBULE

L'association *Apprentissages Sans Frontières* (ci-après ASF) est une organisation non gouvernementale siégeant à Genève en Suisse. Elle jouit du statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC des Nations Unies et est Membre du Secteur du développement des télécommunications de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT-D).

Depuis 2005, ASF est active dans la coopération au développement, dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du droit à l'apprentissage. Jusqu'à maintenant, ASF a concentré son travail dans les pays d'Afrique ; en Guinée, au Sénégal, au Burundi, au Togo et au Mali. Tous ces pays sont classifiés « Pays les moins avancés » par les Nations Unies¹, c'est-à-dire qu'ils ont un « niveau de revenu bas, calculé en fonction du PIB par habitant sur trois ans, un retard dans le développement humain (...) [et une] vulnérabilité économique, calculée en fonction de la taille de la population (ne doit pas excéder 75 millions), du degré d'isolement, des exportations, des différentes cultures agricoles, des catastrophes naturelles et de leurs incidences»².

Actuellement, la pauvreté dans les pays du Sud est accentuée par la fracture numérique entre le Nord et le Sud. L'idée fondatrice d'ASF est que pour réduire la pauvreté, il est indispensable de lutter contre le retard numérique. L'objectif de la réduction des inégalités numériques n'est atteignable, selon ASF, qu'en développement la formation des jeunes. En effet, l'école doit être le vecteur permettant à la population de sortir de la pauvreté à travers la transmission de connaissances dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).

ASF est donc convaincue qu'un tel objectif ne peut se réaliser qu'à travers une revalorisation de l'apprentissage dans les pays en voie de développement. Avec son travail ASF contribue activement à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement³, tels que l'assurance de l'éducation primaire pour tous, l'élimination de l'extrême pauvreté et la faim, et la préservation de l'environnement.

2. PARTENARIATS

Les projets menés par ASF en Guinée dans la Commune de Matoto s'effectuent avec les partenaires suivants :

- Commune de Matoto
- Association des jeunes filles de Matoto
- Ville de Conakry
- ASF Guinée

¹ United Nations Conference on Trade and Development: UN list of Least Developed Countries <http://unctad.org/en/pages/aldc/Least%20Developed%20Countries/UN-list-of-Least-Developed-Countries.aspx> [12.02.2013]

² Nations Unis, Pays les moins avancés, Quels sont les critères d'identification des pays les moins avancés (PMA) ? <http://www.un.org/fr/globalissues/ldc/>

³ Portail du système des Nations Unis sur les Objectifs du Millénaire pour le développement <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

3. CONTEXTE GENERAL DU PROJET

A. Localisation du projet

Le projet prend place en République de Guinée qui est un pays d'Afrique de l'Ouest, borné par l'océan Atlantique, limité au nord-ouest par la Guinée-Bissau, au nord par le Sénégal, à l'est par le Mali, au sud-est par la Côte d'Ivoire et au sud par le Liberia et la Sierra Leone.

Notre projet est situé dans la commune périurbaine de Matoto. Dans cette commune la population a été multipliée par six dans une période de dix ans, donnant naissance à des quartiers spontanés neufs combinant à la fois des maisons de luxe et des bidonvilles sans une réelle politique d'urbanisation.

Le pays est subdivisé en sept régions administratives, en plus de la Ville de Conakry qui a été érigée en une entité autonome. Les collectivités décentralisées comprennent 33 préfectures, 302 sous-préfectures, 303 Communes Rurales de Développement (CRD).

B. Contextualisation socio-économique du projet

La Guinée est confrontée à d'énormes contraintes économiques et sociales. Avec une population de 7.164.893 d'habitants sur une superficie de 245.857 km², 40,3% de sa population vit au dessous du seuil de pauvreté avec un revenu annuel par tête inférieur à 293.714 GNF (soit environ 300 USD).

Par ailleurs, l'extrême pauvreté concerne près de 13% de la population totale. De plus, celle-ci touche 52,5% de la population rurale contre 6,7% à Conakry, la capitale politique et économique, et 24,3% au niveau des autres centres urbains.

Les principaux indicateurs sociaux du pays sont révélateurs des conditions de vie difficiles de la population guinéenne. En effet, le pays reste marqué par

- un taux d'analphabétisme de 67% ;
- une mortalité infantile élevée de l'ordre de 130‰ ;
- un niveau de scolarisation primaire relativement bas (50,4% dont 35% pour les filles) ;
- une faible accessibilité de la population aux soins de santé (35% à 40%) ;
- une mortalité maternelle estimée en moyenne à 550 pour 100.000 naissances vivantes.

Les conditions de vie précaires, les grossesses précoces, le chômage élevé et la pauvreté touchent considérablement les jeunes de 15 à 25 ans. Les jeunes, surtout les filles, sont particulièrement vulnérables, par cela elles constituent la cible de notre projet.

La création d'emplois dans les quartiers populaires d'une ville comme Conakry ne peut que permettre de lutter contre l'exode des jeunes et améliorer leur bien-être. Le projet s'inscrit dans une logique proactive d'autonomisation des jeunes par le biais de la création d'emplois et de formation valorisante.

Dans 12 % des cas, les enfants vivent seulement avec leur mère biologique, que le père soit en vie ou décédé, et dans 6 % des cas, ils vivent seulement avec leur père, que la mère soit en vie ou non. On constate également que 13 % des enfants ne vivent avec aucun des deux parents biologiques, que ceux-ci soient en vie ou décédés, selon la troisième enquête Démographique et de Santé sur la République de Guinée paru en 2006⁴. Dans les quartiers défavorisés ce pourcentage atteint presque le double. C'est pour cela que la nécessité de créer des centres de formation, qui sont à la fois des lieux d'agrégation et d'apprentissage, devient un impératif.

⁴ Direction Nationale de la Statistique (DNS) (Guinée) et ORC Macro. 2006. Enquête Démographique et de Santé, Guinée 2005. Calverton, Maryland, U.S.A. : DNS et ORC Macro. Enquête menée par la Direction Nationale de la Statistique (DNS) Ministère du Plan réalisée notamment avec l'appui financier de l'USAID, l'UNFPA et de la Banque Mondiale.

4. LES OBJECTIFS DU PROJET

A. Objectifs généraux du projet

L'idée fondatrice d'ASF est que pour réduire la pauvreté il est indispensable de lutter pour un meilleur accès à la scolarisation, pour une démocratisation de la culture et contre le retard numérique. Cela n'est atteignable qu'en développant la formation des jeunes. L'école se doit d'être le vecteur permettant à la population de contre balancer la pauvreté. En effet, la transmission des connaissances traditionnelles: art et artisanat locaux ainsi que la transmission de connaissances dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) sont autant d'outil permettant la lutte contre l'exclusion socio-économique. La revalorisation de l'apprentissage dans les pays en voie de développement est effectivement, selon ASF, un moyen d'atteindre la réduction de la pauvreté.

Notre projet s'inscrit dans cette logique, fusionnant la transmission du savoir local et l'aide aux jeunes en difficultés garantissant l'accès à des salles de formation professionnelle. ASF, à travers la création du Centre d'Apprentissage Multifonctionnel (CAM)⁵ composé de plusieurs ateliers de formation, a comme objectif d'éduquer et de scolariser les jeunes de la commune de Matoto. Les objectifs généraux du projet visent alors à permettre à ces jeunes de développer les points suivants :

- Meilleure chance de réussite grâce à la formation et à l'alphabétisation dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.
- Meilleur accès au marché de l'emploi et favorisation du développement local.
- Sensibilisation accrue à la problématique de la gestion d'une activité génératrice de revenus.

C'est à travers la création du Centre d'Apprentissage Multifonctionnel (CAM) composé de plusieurs ateliers de formation, qu'ASF a pour but d'assurer ces objectifs auprès des jeunes et ceci, en les éduquant et les scolarisant. En somme, l'association *Apprentissages Sans Frontières* vise à créer un environnement juvénile sain dans un quartier populaire de Conakry.

B. Objectifs spécifiques du projet et finalités

Le Centre de formation en coiffure et esthétique fait partie des ateliers de formations que comprend le Centre d'Apprentissage Multifonctionnel. En effet, en plus de ce projet, le Centre assure également la formation en couture et en broderie et met également à disposition une salle d'informatique.

Les objectifs spécifiques du projet de coiffure et d'esthétique ont pour but les finalités suivantes :

No	Objectifs spécifiques	Finalités
1	Formation aux métiers de coiffure et esthétique	Les jeunes filles apprennent un nouveau métier et sont sensibilisées à la gestion d'une activité financière
2	Renforcer les capacités de gestion par l'alphabétisation	Les jeunes filles sont alphabétisées et capables de gérer leur propre activité économique
3	Participer à la valorisation et à l'autonomisation des jeunes filles de Matoto	Les jeunes filles deviennent autonomes financièrement et valorisées à travers leur profession
4	Participer à la lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme des femmes	Un accès facilité des jeunes filles défavorisées à bénéficier d'une formation professionnelle

⁵ L'organigramme du CAM est disponible en annexe

C. Objectifs spécifiques du projet et indicateurs

Il est également important de présenter les indicateurs de changement qu'engendre le projet et ses différents objectifs. C'est-à-dire que ces indicateurs permettent de mettre en lumière l'impact concret que le projet a sur les populations locales.

Le projet doit permettre à plusieurs jeunes issus de milieux précaires et défavorisés d'accéder à un lieu de formation et d'éducation adéquat. Ainsi les gains du projet, les moyens de vérifications de ces mêmes gains ainsi que les hypothèses en termes de finalités et les risques et les dangers du projet sont les suivants :

1	Objectif : Formation aux métiers de coiffure et esthétique			
	Finalité : Les jeunes filles apprennent un nouveau métier et sont sensibilisées à la gestion d'une activité financière			
Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses	Risques et Dangers
-Une formation de coiffure et d'esthétique -Une formation accrue au niveau de la gestion d'une activité génératrice de revenus	-Le nombre de jeunes filles qui terminent avec succès la formation -Le nombre de salon ouvert ou activité entreprise par des jeunes formées par le centre	-Obtention du diplôme -Enquête qualitative auprès des jeunes filles formées par le centre, 6 mois après obtention du diplôme	Les élèves qui réussissent leur formation sont aptes à ouvrir leur propre salon de coiffure/esthétique ou à trouver du travail dans le domaine	Les connaissances ne sont pas réellement acquises

2	Objectif : Renforcer les capacités de gestion par l'alphabétisation			
	Finalité : Les jeunes filles sont alphabétisées et capables de gérer leur propre activité économique			
Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses	Risques et Dangers
-Les jeunes filles en formation de coiffure sont alphabétisées à la fin de leur formation.	-Capacités de lecture et d'écriture	-Examens d'écriture et de lecture au cours et à la fin de la formation	-Un programme d'alphabétisation adapté pour les filles en formation les autonomisera dans la vie active	-Le programme ne remplit pas l'objectif de formation -Les niveaux d'alphabétisation entre les filles sont trop différents et empêche un bon déroulement de l'apprentissage

3	Objectif : Participer à la valorisation et à l'autonomisation des jeunes filles de Matoto			
	Finalité : Les jeunes filles deviennent autonomes financièrement et valorisées à travers leur profession			
Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses	Risques et Dangers
-Les jeunes filles peuvent trouver un emploi ou entreprendre leur propre activité lucrative	-Le taux d'emploi des jeunes filles formées par le centre -Le nombre de salons de coiffure et/ou d'esthétique ouverts par les jeunes filles formées par le centre	-Enquête qualitative auprès des jeunes filles formées par le centre, 6 mois après obtention du diplôme	-En apprenant un métier et comment gérer sa propre activité économique, les filles sont responsabilisées et autonomisées financièrement	-Les connaissances ne sont pas réellement acquises L'activité économique n'est pas réussie ou des facteurs contextuels empêchent le bon déroulement de l'activité

4	Objectif : Participer à la lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme des femmes			
	Finalité : Un accès facilité des jeunes filles défavorisées à bénéficier d'une formation professionnelle			
Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses	Risques et Dangers
<ul style="list-style-type: none"> -Les jeunes filles prennent de l'assurance dans leur vie quotidienne en s'autonomisant -Un effet positif sur les ménages en termes de retombées économique -Autonomisation des femmes à travers l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> -Le nombre d'emplois créés par l'implantation du centre -Taux d'alphabétisation des femmes du quartier de Matoto suite à la formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête qualitative auprès de la population quartier de Matoto -Calcul du nouveau taux d'alphabétisation Obtention du diplôme 	<ul style="list-style-type: none"> -Les jeunes filles formées pourront subvenir économiquement à leurs besoins et à ceux de leur famille 	<ul style="list-style-type: none"> -Les revenus de leur activité de coiffure ne sont pas suffisants -Autres éléments contextuels empêchent l'autonomisation des femmes

5. LE GROUPE CIBLE DU PROJET

Ce projet vise à soutenir les jeunes filles déshéritées du quartier de Matoto, Conakry, Guinée, entre 15 et 25 ans. La situation des jeunes filles est aujourd'hui dramatique en Guinée surtout dans les zones péri urbaines à cause de l'analphabétisme et les grossesses précoces des jeunes filles conduisant à une pauvreté précipitée.

Plus de 50 % des jeunes filles de 13 à 14 ans sont mères ou ont subi un avortement clandestinement, tout en étant exposées aux risques des maladies sexuellement transmissibles. Il y a un manque réel de politiques d'éducation cohérentes qui prennent en compte les besoins réels des communautés.

En ciblant les jeunes filles par l'offre de formation, le but d'ASF est la réduction de la vulnérabilité qui les caractérise. En effet, la formation et l'apprentissage d'un métier leur permet d'avoir un accès facilité au marché de l'emploi et d'ainsi d'acquérir une certaine indépendance.

6. NATURE DU PROJET ET PHASES DE REALISATION

Ce projet d'apprentissage met à disposition des jeunes filles du quartier de Matoto un Centre de Formation en coiffure afin de leur permettre d'acquérir des compétences professionnelles dans le métier ciblé. Elles pourront ainsi vivre en autonomie et subvenir à leurs besoins quotidiens. L'école sera autosuffisante sur le long terme grâce aux services de coiffure payants effectués par les apprenties du centre de coiffure et d'esthétique en formation.

Ce projet s'inscrit dans une perspective pilote et permet à Apprentissages Sans Frontières d'entreprendre une nouvelle approche de la problématique de la précarité urbaine grâce à la création d'activités génératrices de revenus pour les femmes. Ce projet inclut également un volet formation en alphabétisation. Ces objectifs seront atteints par le biais de :

1. l'apprentissage d'un métier
2. l'insertion professionnelle de 10 jeunes filles de 15 à 25 ans à Conakry
3. la mise en place d'un environnement éducatif sain
4. la création et l'appui aux activités génératrices de revenus

Phase \ Période	2013		2014		2015	
	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4	semestre 5	semestre 6
Phase 1 : Ouverture du centre	X	X				
Phase 2 : Mise en fonction du centre et du programme de formation		X	X	X		
Phase 3 : Evaluation					X	

9. ACTIVITES PREVUES ET CALENDRIER D'EXECUTION

Étapes	sem. 1	sem. 2	sem. 3	sem. 4	sem. 5	Sem. 7
Phase 1 : Ouverture du centre (8 mois)						
Mise en place d'un comité de pilotage	x					
Elaboration d'un plan d'action concerté avec les autorités locales et les partenaires guinéens	x					
Identification de l'emplacement du Centre	x					
Aménagement du Centre et mise en service		x				
Phase 2 : Mise en fonction du centre et du programme de formation (18 mois)						
Recrutement des coiffeuses formatrices			x			
Elaboration et mise en place du programme de formation			x			
Ouverture du programme de formation			x	x	x	
Phase 3 : Evaluation (3 mois)						
Réunion du comité de pilotage						x
Evaluation des indicateurs						x
Evaluation de la viabilité du projet						x

10. BUDGET TOTAL DU PROJET

1.- Matériel et Equipement	Unité	Prix en CHF	Total (CHF)	(1CHF=7500GNF)
Place de travail (tablette, miroir)	10	430	4'300	32'250'000
Fauteuil pivotant	10	310	3'100	23'250'000
Bacs de lavage et accessoires	4	200	800	6'000'000
Casque sèche-cheveux	6	200	1'200	9'000'000
Caisse réception	1	680	680	5'100'000
Meuble vestiaire	1	860	860	6'450'000
Boys pour accessoires	6	110	660	4'950'000
Tabouret de coupe	10	100	1,000	7'500'000
Bacs pédicure	2	350	700	5'250'000
Table manucure	2	250	500	3'750'000
Matériel manucure, pédicure	Forfait	1'130	1'130	8'475'000
Peignes et accessoires divers	Forfait	1'000	1'000	7'500'000
Produits Cosmétiques	Forfait	1'000	1'000	7'500'000
Serviettes	Forfait	300	300	2'250'000
Sous total 1			17'230	129'225'000
2.- Acquisition et Aménagement du local	Forfait	30'000	30'000	225'000'000
Panneaux photovoltaïque et installation	Forfait	20'000	20'000	150'000'000
Sous total 2			50'000	375'000'000
3.-Transport matériels	Forfait	6'000	6'000	45'000'000
Sous total 3			6'000	45'000'000
4.- Apport Association ASF Guinée		2'000	2'000	15'000'000
Sous total 4			2'000	15'000'000
Total General			75'230	564'225'000

Budget d'exploitation pour une année

Budget d'exploitation pour la 1 ^{ère} année	Unité (mois)	Prix en CHF	Total (CHF)	(1CHF=7'500 GNF)
1. Charges de Fonctionnement				
Chef de projet, 1 personne	12	300	3'600	27'000'000
Coiffeuses formatrices, 5 personnes	12	100	1'200	9'000'000
Téléphone	12	30	360	2'700'000
Cantine	12	90	1'080	8'100'000
Gardiennage	12	35	420	3'150'000
Fonctionnement ASF Guinée (10% du total)			624	4'680'000
Sous total 1			7'284	54'630'000
2. Estimation des recettes				
				-
Coiffure	12	450	5'400	40'500'000
Pedicure, Manicure	12	225	2'700	20'250'000
Frais d'écolage, 10 élèves	0	200	0	-
Sous-Total 2			8'100	60'750'000
Résultats première année sans amortissements				
			816	6'120'000
Récapitulatif pour la 1^{ère} année				
Charge de fonctionnement			7'284	54'630'000
Estimation des recettes			8'100	60'750'000
Résultats premières année			816	6'120'000

Cette première estimation sera corrigée en fonction des réalités du terrain.

11. PLAN DE FINANCEMENT

Désignation	Montant (CHF)	Bailleurs de fonds	Montant (CHF)	Observations
Aménagement et équipement				
Équipement de salon	17'230.00	Commune d'Avully (GE)	5'000.00	En cours
Acquisition et aménagement des locaux	30'000.00	Commune de Troinex (GE)	5'000.00	En cours
Système photovoltaïque	20'000.00	Commune d'Aire-la-Ville (GE)	5'000.00	En cours
Transport de l'équipement	6'000.00	Commune d'Anières (GE)	5'000.00	En cours
	73'230.00	Commune de Münchenstein (BL)	5'000.00	En cours
		Commune d'Oberwil (BL)	5'000.00	En cours
		Commune de Pfeffingen (BL)	5'000.00	En cours
Charges de fonctionnement		Commune de Reinach (BL)	5'000.00	En cours
Salaires	4'800.00	Commune de Tenniken (BL)	5'000.00	En cours
Eau, téléphone, repas, gardiennage	1'860.00	Commune de Therwil (BL)	5'000.00	En cours
Fonctionnement association ASF Guinée	624.00	Commune de Aarberg (BE)	5'000.00	En cours
	7'284.00	Commune de Belp (BE)	5'000.00	En cours
		Commune de Bollingen (BE)	5'000.00	En cours
		Commune de Burdorf (BE)	5'000.00	En cours
		Commune de Guttannen (BE)	5'000.00	En cours
		Commune de Hindelbank (BE)	5'000.00	En cours
		Commune de Münsingen (BE)	5'000.00	En cours
		Commune de Oberdiessbach (BE)	5'000.00	En cours
		Commune de Ostermündingen (BE)	5'000.00	En cours
		Commune de Saanen (BE)	5'000.00	En cours
		Commune de Spiez (BE)	5'000.00	En cours
		Commune de Thun (BE)	5'000.00	En cours
		Commune de Sursee (LZ)	5'000.00	En cours
		Commune de Biberist (SO)	5'000.00	En cours
Apport association ASF Guinée	2'000.00			
		Total	120'000.00	
Total	82'514.00			

12. SUIVI ET EVALUATION

Le comité de gestion du centre d'école de coiffure de Matoto est chargé de réaliser une évaluation qualitative suite à la première volée de coiffeuses formées. Une évaluation des enseignantes, des locaux et du matériel feront l'objet de cette évaluation. Chaque volée de jeunes filles formées rempliront une fiche d'évaluation fournie élaborée par le centre de formation et ASF Guinée. Les enseignantes évalueront également de manière qualitative chaque année d'enseignement qu'elles donnent.

De plus, l'association Apprentissages Sans Frontières procédera à une autoévaluation technique et financière du projet. Ainsi, l'évaluation technique permettra de comprendre comment les risques anticipés ont été gérés, tout en prenant en compte l'efficacité de la formation sur le public cible. Finalement, l'évaluation financière nous permettra chaque année d'adapter notre budget afin de rendre la gestion plus efficiente.



Rapport final

Projet « Atelier de Couture de Matoto »

Centre d'Apprentissage Multifonctionnel
de Conacky- Matoto
(République de Guinée)



Avril 2014

Table des matières

Préambule.....	3
1. Contexte général du projet.....	4
A. Localisation du projet.....	4
B. Conextualisation socio-économique du projet.....	4
2. Les objectifs du projet.....	5
A. Objectifs généraux du projet.....	5
B. Objectifs spécifiques du projet.....	5
C. Tableau des objectifs et avancement du projet.....	6
D. Indicateurs de changement.....	8
3. Tableau récapitulatif des finances.....	8
4. L'impact du projet.....	10
▣ A court terme.....	10
▣ A long terme.....	10
▣ Viabilité du projet.....	10
▣ Les écarts.....	11
▣ Mesures correctives.....	11
5. Suivi et évaluation du projet:.....	13
6. Résultats et perspectives futures.....	13
7. ANNEXES.....	15
A. Liste du comité de gestion et des encadreurs de formation de l'Atelier de Couture.....	15
B. Liste des jeunes formés par l'Atelier de Couture.....	15
C. Organigramme du centre d'apprentissage multifonctionnel (CAM) de Matoto.....	16
D. Questionnaire d'évaluation.....	17
E. Exemple de diplôme.....	20

Préambule

L'association *Apprentissages Sans Frontières* (ci-après ASF) est une organisation non gouvernementale siégeant à Genève en Suisse. Elle jouit du statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC des Nations Unies et est Membre du Secteur du développement des télécommunications de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT-D).

Depuis 2005, ASF est active dans la coopération au développement, dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du droit à l'apprentissage. Jusqu'à maintenant, ASF a concentré son travail dans les pays d'Afrique ; en Guinée, au Sénégal, au Burundi, au Togo et au Mali. Tous ces pays sont classifiés « Pays les moins avancés » par les Nations Unies¹, c'est-à-dire qu'ils ont un « niveau de revenu bas, calculé en fonction du PIB par habitant sur trois ans, un retard dans le développement humain (...) [et une] vulnérabilité économique, calculée en fonction de la taille de la population (ne doit pas excéder 75 millions), du degré d'isolement, des exportations, des différentes cultures agricoles, des catastrophes naturelles et de leurs incidences»².

Actuellement, la pauvreté dans les pays du Sud est accentuée par la fracture numérique entre le Nord et le Sud. L'idée fondatrice d'ASF est que pour réduire la pauvreté, il est indispensable de lutter contre le retard numérique. L'objectif de la réduction des inégalités numériques n'est atteignable, selon ASF, qu'en développant la formation des jeunes. En effet, l'école doit être le vecteur permettant à la population de sortir de la pauvreté à travers la transmission de connaissances dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).

ASF est donc convaincue qu'un tel objectif ne peut se réaliser qu'à travers une revalorisation de l'apprentissage dans les pays en voie de développement. Avec son travail ASF contribue activement à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement³, tels que l'assurance de l'éducation primaire pour tous, l'élimination de l'extrême pauvreté et la faim, et la préservation de l'environnement.

¹ United Nations Conference on Trade and Development: UN list of Least Developed Countries <http://unctad.org/en/pages/aldc/Least%20Developed%20Countries/UN-list-of-Least-Developed-Countries.aspx> [12.02.2013]

² Nations Unis, Pays les moins avancés, Quels sont les critères d'identification des pays les moins avancés (PMA) ? <http://www.un.org/fr/globalissues/ldc/>

³ Portail du système des Nations Unis sur les Objectifs du Millénaire pour le développement <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

1. Contexte général du projet

A. Localisation du projet

Le projet prend place en République de Guinée qui est un pays d'Afrique de l'Ouest, borné par l'océan Atlantique, limité au nord-ouest par la Guinée-Bissau, au nord par le Sénégal, à l'est par le Mali, au sud-est par la Côte d'Ivoire et au sud par le Liberia et la Sierra Leone.

Le pays est subdivisé en sept régions administratives, en plus de la Ville de Conakry qui a été érigée en une entité autonome. Les collectivités décentralisées comprennent 33 préfectures, 302 sous-préfectures, 303 Communes Rurales de Développement (CRD).

B. Contextualisation socio-économique du projet

La Guinée est confrontée à d'énormes contraintes économiques et sociales. Avec une population de 7.164.893 d'habitants sur une superficie de 245.857 km², 40,3% de sa population vit au dessous du seuil de pauvreté avec un revenu annuel par tête inférieur à 293.714 GNF (soit environ 300 USD).

Par ailleurs, l'extrême pauvreté concerne près de 13% de la population totale. De plus, celle-ci touche 52,5% de la population rurale contre 6,7% à Conakry, la capitale politique et économique, et 24,3% au niveau des autres centres urbains.

Les principaux indicateurs sociaux du pays sont révélateurs des conditions de vie difficiles de la population guinéenne. En effet, le pays reste marqué par

- un taux d'analphabétisme de 67% ;
- une mortalité infantile élevée de l'ordre de 130‰ ;
- un niveau de scolarisation primaire relativement bas (50,4% dont 35% pour les filles) ;
- une faible accessibilité de la population aux soins de santé (35% à 40%) ;
- une mortalité maternelle estimée en moyenne à 550 pour 100.000 naissances vivantes.

Notre projet est situé dans la commune périurbaine de Matoto. Dans cette commune la population a été multipliée par six dans une période de dix ans, donnant naissance à des quartiers spontanés neufs combinant à la fois des maisons de luxe et des bidonvilles sans une réelle politique d'urbanisation. Les conditions de vie précaires, les grossesses précoces, le chômage élevé et la pauvreté, dans ces quartiers chroniquement sinistrés touchent considérablement les jeunes filles de 15 à 25 ans. Les jeunes, surtout les filles, sont particulièrement vulnérables, par cela elles constituent la cible de notre projet.

2. Les objectifs du projet

A. Objectifs généraux du projet

L'idée fondatrice d'ASF est que pour réduire la pauvreté il est indispensable de lutter pour un meilleur accès à la scolarisation, pour une démocratisation de la culture et contre le retard numérique. Cela n'est atteignable qu'en développant la formation des jeunes. L'école se doit d'être le vecteur permettant à la population de contre balancer la pauvreté. En effet, la transmission des connaissances traditionnelles: art et artisanat locaux ainsi que la transmission de connaissances dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) sont autant d'outil permettant la lutte contre l'exclusion socio-économique. La revalorisation de l'apprentissage dans les pays en voie de développement est effectivement, selon ASF, un moyen d'atteindre la réduction de la pauvreté.

Notre projet s'inscrit dans cette logique, fusionnant la transmission du savoir local et l'aide aux jeunes en difficultés garantissant l'accès à des salles de formation professionnelle. ASF, à travers la création du Centre d'Apprentissage Multifonctionnel (CAM)⁴ composé de plusieurs ateliers de formation, a comme objectif d'éduquer et de scolariser les jeunes de la commune de Matoto. Les objectifs généraux du projet visent alors à permettre à ces jeunes de développer les points suivants :

- Meilleur chance de réussite grâce à la formation et à l'alphabétisation dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.
- Meilleur accès au marché de l'emploi et favorisation du développement local.
- Sensibilisation accrue à la problématique de la gestion d'une activité génératrice de revenus.

C'est à travers la création du Centre d'Apprentissage Multifonctionnel (CAM) composé de plusieurs ateliers de formation, qu'ASF a pour but d'assurer ces objectifs auprès des jeunes et ceci, en les éduquant et les scolarisant. Dans le cas spécifique de l'Atelier de couture et broderie pour les jeunes dans la commune de Matoto, nous formons une dizaine de jeunes (majoritairement des filles) par cycle de deux ans, en couture et en broderie, afin de leur permettre d'avoir un travail générateur de revenus. De plus, un module d'alphabétisation a également été développé parallèlement afin de compléter l'apprentissage.

Durant la formation, le produit du travail des apprenties est vendu, au marché local, dans les réseaux personnels des créatrices ainsi qu'en Suisse (Festival et site web). C'est cette vente qui doit permettre d'assurer une autonomie financière à l'Atelier.

En somme, l'association *Apprentissages Sans Frontières* vise à créer un environnement juvénile sain dans un quartier populaire de Conakry.

B. Objectifs spécifiques du projet

Si les objectifs premiers du projet visent la lutte contre la pauvreté à travers la mise en place d'un centre de formation et d'éducation, il s'agit également de définir les objectifs spécifiques qui permettent de mettre en place une structure qui s'autogère.

Alors afin de pouvoir mettre en place le projet de manière viable, les objectifs suivants sont à implémenter :

⁴ L'organigramme du CAM est disponible en annexe

- I. Construction du bâtiment.
- II. Installation et équipement du local.
- III. Mise en place d'un comité de gestion du centre.
- IV. Elaboration d'un programme de formation et d'alphabétisation.
- V. Formation en broderie et en couture.
- VI. Création d'un blog/boutique en ligne.

C. Tableau des objectifs et avancement du projet

Par rapport aux objectifs présentés ci-dessus, nous présentons ici l'avancement et la chronologie du développement du projet. De plus afin de pouvoir se représenter concrètement la progression, le tableau présente également le degré de réalisation de chaque objectif.

Objectifs spécifiques	Avancement du projet	Degré de réalisation (en %)
I. Construction du bâtiment – Centre d'Apprentissage Multifonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 2009 et 2010, le bâtiment du centre d'apprentissage a été construit, comprenant deux salles de formation (pour les ateliers), un bureau, des toilettes et un dépôt. - L'atelier s'est doté entre temps d'une cantine. - Prochainement une salle multimédia sera aménagée pour des activités culturelles. - Le système énergétique est à améliorer. 	100%
II. Installation et équipement du local	<ul style="list-style-type: none"> - La salle a été équipée en machines à coudre et à broder. - Un système photovoltaïque a été installé ce qui permet d'assurer l'alimentation continue en énergie électrique, sans coût additionnel. - Une personne a été formée à l'entretien du système, tel que le nettoyage quotidien des panneaux solaires et l'entretien des batteries. 	100%

<p>III. Mise en place d'un comité de gestion du centre</p>	<p>- En mai 2010, une équipe pédagogique a été mise en place pour assurer la formation dans le Centre.⁵</p>	<p>100%</p>
<p>IV. Elaboration d'un programme de formation et d'alphabétisation</p>	<p>- Achat d'un cours d'alphabétisation et définition du programme de formation par le comité de gestion.</p>	<p>100%</p>
<p>V. Formation en broderie et en couture d'environ 10 jeunes par tranche de 2 ans</p>	<p>- 9 apprenties et un apprenti ont été formé(e)s.⁶</p> <p>- Le programme de formation a démarré en 2011, suit son cours et finit selon toutes prévisions en début d'année 2014</p> <p>- La cérémonie de remise des diplômes aura lieu au mois de juin 2014</p> <p>- La production et la vente d'habits pour le marché local se poursuit.</p>	<p>100%</p>
<p>VI. Création d'un blog/boutique en ligne afin de donner visibilité aux créations des jeunes filles de l'Atelier de couture et broderie.</p>	<p>- En octobre 2013, après l'évaluation du projet grâce à la mission effectuée par une partie de l'équipe d'ASF à Matoto, un blog/boutique-en-ligne a été créé par ASF Genève afin de faire connaître au public suisse les créations des filles de l'Atelier.</p> <p>- Possibilité d'achat en ligne et donations afin de soutenir l'Atelier de Matoto et le Centre d'Apprentissage Multifonctionnel d'ASF.</p> <p>- Site web : http://www.asf-ge.org/matoto_couture</p>	<p>90%</p>

⁵ La Liste du comité de gestion et des encadreurs de formation de l'Atelier de couture est disponible en annexe

⁶ La Liste des jeunes formés par l'Atelier de Couture est disponible en annexe

D. Indicateurs de changement

Il est également important de présenter les indicateurs de changement qu'engendre le projet et ses différents objectifs. C'est-à-dire que ces indicateurs permettent de mettre en lumière l'impact concret que le projet a sur les populations locales.

Le projet a permis à plusieurs jeunes filles défavorisées ainsi qu'à un jeune homme du quartier de Matoto d'accéder à un lieu de formation et d'éducation adéquat. Ainsi les gains du projet sont les suivants :

- Nombre de personnes formées à Conakry grâce au CAM (Centre d'Apprentissage Multifonctionnel)
- Nombre de formateurs à même d'être impliqués dans le processus de renforcement des capacités
- Effets sur les ménages en termes de retombées économiques
- Nombre de demande pour accéder à la formation

(Remarque : évaluation prévue pour le premier semestre du 2014 lors de la cérémonie de la remise de Diplôme)

3. Tableau récapitulatif des finances

(Total par période du 2008 – 2012 – en CHF)

Désignation	Qté	Budget	Prix réalisé	Ecart
Local				
Construction de bâtiment	1	35'000	78'000	43'000
Equipement et matériel de couture	1	63'090	20'090	- 43'000 ⁷
Sous-Total 1		98'090	98'090	0
Réseau				
Installation solaire	1	25'000	25'000	
Transport	1	6'000	6'000	0
Sous-Total 2		31'000	31'000	0
Définition d'un programme de formation	1	10'000	10'000	
Sous-Total 3		10'000	10'000	

⁷ L'écart si présent est dû à l'équipement de la salle informatique du CAM.

Assurance		1'259		
Divers et imprévus		3'155		
Sous-Total 4		4'414		
			4'414	
TOTAL		143'504	143'504	

BUDGET D'EXPLOITATION 2013-2014⁸				
Budget de fonctionnement annuel	Qté	Budget estimé en CHF	Budget estimé en GNF⁹	
Personnel (en détail : maitre/formatrice en couture, assistant-e en couture, apprenties, personnel du centre pour la maintenance des salles et des matériel)	18 personnes	14'000	105 381 381.81	
Consommables (matériel, papeterie, machines, énergies) + nourriture ¹⁰	X18 p.	15'000	112 908 623.37	
Remplacement panneaux solaires endommagés (ou renforcer le système énergétique) ¹¹	2 (ou 4)	1u = 1'000 Tot. 4'000	30 923 034.74	
Frais de maintenance (peinture pour la salle, remplacement des machines)		2'000	15 461 517.37	
Sous-total		35'000	270 6 553.97	

8 Le présent budget a été établi sur la base des estimations et sur la base d'une évaluation parmi les frais de gestion des années précédentes et du cout de la vie, le nombre d'étudiants de l'Atelier et l'activité mesurée en « consommable » calculé considérant le périmètre de production de Centre Multifonctionnel de Matoto (area d'environ 200m2 selon le SI). Le coût de la maintenance comprend les charges salariales, les charges d'exploitation, le matériel, l'énergie etc. Le présent budget est destiné à être analysé annuellement et éventuellement corrigé.

9 Selon le taux d'échange daté du et mis à jour le 1er janvier 2014 : 1.- CHF = 7 730.76 Franc guinéen (GNF).

10 Calcule basé sur le cout d'un Kg de riz x n.de personnes du Centre d'Apprentissage Multifonctionnel. Les données ont été récoltées par notre équipe et vérifiées grâce à des données dans le rapport « Transmissions des fluctuations et calcul des prix du riz en et du maïs en Guinée » du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Système d'Information sur les Produits Agricoles en Guinée (SIPAG) BP 5146 Conakry- Rép. Guinée. Les prix moyens mensuels qui étaient de 724 GNF le kg sont passés à 2854 GNF le kg entre 2004 et 2009. Le kg de riz est vendu à 5000 GNF sur les marchés locaux.

11 L'estimation a été faite que pour satisfaire les besoins de l'Atelier de Couture. Pour suffire aux besoins du Centre d'Apprentissage Multifonctionnel, le nombre de panneaux solaires doit être doublé.

4. L'impact du projet

- **A court terme**

Il s'agit de la mise en place d'un projet pilote dans une zone sinistrée. Les apprenti(e)s sont formées afin qu'ils puissent ensuite obtenir un travail valorisant et mener une vie indépendante qui les sort de la précarité. Les couturiers et couturières qui sont formées par le centre ont des places de travail agréables et bénéficient de revenus assurés par la production du centre. A chacun sera remise une machine à coudre dans le but de les encourager dans leur activité (Juin 2014).

Les jeunes ont donc après la formation la possibilité d'exercer une activité génératrice de revenus, malgré les difficultés à entretenir un réseau de relation nécessaire pour pouvoir s'assurer un revenu fiable. En effet, la formation une porte vers l'avenir dans l'optique où elle permet aux jeunes formés de contribuer à l'économie de leur ménage ainsi que participer avec le produit de leurs créations aux éditions annuels du Festival suisse Tambour Battant¹². De plus, les familles des jeunes bénéficieront aussi des retombées de l'Atelier de Couture du CAM entre autre en matière de qualité de vie et de sécurité dans un contexte dominé par la précarité.

De plus, il est particulièrement intéressant de donner permettre majoritairement à des jeunes filles de se former. La femme étant effectivement connue comme étant plus vulnérable que l'homme face à la sécurité de l'emploi, il est nécessaire de développer des politiques qui prennent en compte les inégalités de genre afin de tenter de les redresser. En donnant la possibilité majoritairement à des jeunes femmes de se former à la couture et à la broderie, ASF constitue alors un levier du développement socio-économique local.

Par ailleurs, les apprenties bénéficient d'une meilleure chance de réussite grâce à la formation et à l'alphabétisation, ainsi qu'un meilleur accès au marché de l'emploi.

- **A long terme**

ASF tente de vulgariser le modèle dual et de lutte contre la précarité dans toute les communes périphériques autour de Matoto. Nous cherchons aussi des collaborations au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique¹³ afin d'avoir un impact significatif dans le secteur de l'éducation en concordance avec les objectifs de l'Education. Toutes ces démarches s'effectuent dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)¹⁴ et le plan d'action pour la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique en 2015.

- **Viabilité du projet**

Le modèle économique du projet est viable car il est basé sur un système englobant les binômes « formation – emploi » et « production - vente » (dans ce cas spécifique entre les 8-10 élèves). Les apprenties recrutées bénéficient gratuitement de l'apprentissage assuré par des professionnels et participent pleinement à la production et à la commercialisation des produits. La formation assure également l'acquisition des connaissances de base en micro-gestion d'entreprise afin d'apprendre à gérer de l'achat-vente à petite échelle. En outre, les revenus issus de la production servent à garantir

¹² Festival Tambour Battant, page d'accueil disponible sur : <http://tambourbattant.ch/>.

¹³ Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, République de Guinée, Conakry, disponible en ligne sur : <http://mesrs-gn.org/mission.php#>.

¹⁴ Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont ici disponibles : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

aussi une partie des salaires des apprenti(e)s. L'idéal serait à l'avenir que la vente de la marchandise génère la totalité du revenu individuel.

Dans une perspective future, L'Atelier de Couture sera à même de gérer le personnel, la production et la commercialisation en faisant ainsi face aux conjonctures du marché, sans pour autant nuire au bon fonctionnement du projet.

Par ailleurs, des accords récemment établis entre ASF-Genève et le CAM, ont permis de structurer le nouveau cycle de formation prévu pour mars 2014 : 15 apprenti(e)s vont être recruté(e)s pour le nouveau cycle formatif. Parmi les anciens élèves, 5 apprenties restent dans l'Atelier afin d'assurer une aide à la formation pour les 10 nouvelles personnes.

Apprentissages Sans Frontières pourra prochainement se retirer définitivement du projet car l'autonomie de gestion du Centre sera assurée par son autofinancement.

• Les écarts

Dans le projet initial, il était prévu que le bâtiment soit mis à disposition par la commune de Matoto, ce qui ne s'est pas réalisé. Grâce aux fonds récoltés, ASF s'est chargé de la construction du Centre afin pallier ce manque de matériel ainsi que de confiance en la commune. De plus, la construction du bâtiment par ASF a permis d'assurer un lieu stable de formation. En effet, nous avons considéré qu'il était délicat d'installer des équipements coûteux, comme ceux dont le Centre dispose, dans des endroits non fiables.

Ce bâtiment marque alors le début d'un centre multifonctionnel d'apprentissage. ASF y a également instauré également un centre informatique. L'équipe d'ASF souhaitera créer afin de mieux exploiter la salle informatique, un centre multimédia pour ainsi animer le Centre avec des soirées culturelles, des soirées documentaires pédagogiques ainsi que la mise à disposition d'une bibliothèque pour sensibiliser à la lecture et à la culture (pour ceux qui sont déjà capable de lire de façon autonome).

Dans un proche avenir un salon de coiffure est aussi prévu (phase de récupération du matériel - automne 2013- et phase de réalisation prévue entre février 2014 et avril 2014). En conséquence, le bâtiment est devenu un réel endroit d'épanouissement dans la formation à l'intention des jeunes du quartier et a certainement valu les investissements effectués.

Lors de la mission d'ASF en Guinée en septembre 2013 et suite à un questionnaire d'évaluation¹⁵ que l'équipe d'ASF a proposé à trois des apprenties de l'Atelier de couture (Mme Odette Kondiano, Mme Malia Kourouma et Mme Mamadou Bella Diallo), à Mme Mifthou Diallo (formatrice) ainsi qu'à M. Mamadou Alimou Baldé (comité de gestion) nous avons pu étudier l'état d'avancement de notre projet ainsi que prendre conscience des mesures correctives afin de viser une amélioration dans la gestion du projet. De ce questionnaire nous avons pu tirer quelques mesures correctives que nous souhaitons mettre en œuvre.

• Mesures correctives

Suite à l'observation de l'avancement du projet ainsi qu'à l'exploration des expériences sous forme de questionnaire de satisfaction, nous avons donc introduit les mesures correctives suivantes :

- La production textile du centre était tout d'abord réservée à la vente locale. En effet, l'équipe ASF avait pensé que la vente de la production sur le marché de Matoto ainsi que dans les réseaux personnels des apprenties suffirait à gérer un revenu suffisant. Seulement, il a été observé que

¹⁵ Le questionnaire est disponible en annexe

cet objectif de vente, pour plusieurs raisons indépendantes, était difficile à atteindre. Alors, afin d'amplifier le réseau de vente local qui n'était pas suffisant pour garantir des revenus efficaces, ASF-Genève a donc créé un blog/boutique en ligne (http://www.asf-ge.org/matoto_couture/) dont la fonction est celle de permettre au public international (suisse et européen) de connaître les travaux de l'Atelier de couture, de pouvoir acheter leurs créations ainsi que d'effectuer des donations en ligne pour soutenir le Centre et l'Atelier.

- En parallèle à cette formation à un métier manuel, un parcours d'alphabétisation avait été prévu. Ce programme avait été pensé pour donner aux apprenties les moyens intellectuels pour s'émanciper, pour mieux organiser la gestion du travail une fois sorties du Centre d'apprentissage mais aussi pour donner la possibilité de s'insérer facilement et individuellement dans la communauté. Cependant ce programme d'alphabétisation n'a été entamé qu'au début de la formation et sur une période relativement courte. Il n'a pas pu être remis en œuvre d'une façon continue et suffisante pour atteindre les résultats prévus dans les objectifs du projet. A ce propos, il a été observé que mélanger apprentissage technique, cours de français et des mathématiques/gestion pendant le même emploi du temps ne se révèle pas être une méthode d'enseignement efficace. En effet, les niveaux des élèves étaient trop hétérogènes pour pouvoir avancer d'une manière systématique et globale. De plus, les besoins des apprenties et leur avancement face à la formation suivie se sont révélés être différents. En somme et d'après notre enquête sur le terrain, on a vu que l'insertion scolaire et l'encadrement dans un Centre d'apprentissage comme celui que ASF propose, prend plus de temps que ce que notre équipe avait prévu. C'est donc grâce au suivi d'évaluation nous avons entre autre compris qu'il est souhaité de séparer le cours d'alphabétisation et de scolarisation des cours pratiques de formation à un métier. Nous travaillons donc actuellement à l'ajustement du programme global de formation.
- Concernant l'aspect de la maintenance et de la gestion des lieux de travail nous tenons à préciser que l'alimentation électrique pour faire fonctionner les machines à coudre est insuffisante. Le nombre de panneaux solaires devrait être augmenté de 10 à 14 pour permettre l'autonomie complète du Centre en énergie électrique. Ainsi le groupe électrogène devrait être plus performant. C'est pour cette raison que notre recherche des fonds continue afin de leur assurer de meilleures infrastructures.
- Par ailleurs, il est question d'élargir notre réseau de partenaires. Nous souhaitons alors également chercher des partenaires parmi l'Université de Genève et les milieux associatifs genevois afin de pouvoir garantir une meilleure stabilité financière au projet.

5. Suivi et évaluation du projet

Suivi du projet (Fin juin 2014)	
Nombre de jeunes formés et diplômés	10 jeunes (9 filles, 1 garçon)
Horaires effectués	Semaine de 40h 9h -18h (avec repas)
Nombre de formateur impliqués dans la formation	Nombre : 2 - Mme Mifthou Diallo - M.Mamadou Alimou Baldé
Evaluation du projet	
Nombre de participants au questionnaire d'évaluation de septembre 2013	Nombre: 5 - Odette Kondiano, - M' Balia Kourouma - Mamadou Bella - Mamadou Diallo (ou Miriam) - Fatumata Baldé
Condition de l'Atelier en moyenne (1= pas satisfait ; 5= entièrement satisfait)	3,5

6. Résultats et perspectives futures

Nous avons pu remarquer que les jeunes filles ainsi que le jeune homme formés, malgré les difficultés qu'ils ont pu rencontrer dans leur parcours de vie ainsi que le problèmes économiques qui affectent toutes les personnes qui ont été formés par le Centre, sont devenues des couturièr(e)s expérimenté(e)s et suffisamment indépendantes, capables de mener désormais des travaux en broderie et couture pour les habitants de la Commune lors des occasions spéciales comme fêtes, mariages, événements religieux, etc., ainsi que aptes à entamer un parcours professionnel qui peut leur rapporter des revenus économiques.

De plus et parallèlement au contenu concret et matériel de la formation, nous avons jugé qu'il était primordiale de leur apprendre à développer la confiance en elles-mêmes et leurs capacités, à vivre ensemble, s'entraider, se motiver mutuellement à apprendre et à commencer à prendre conscience de

leur place dans la société guinéenne et ceci, malgré le contexte culturel peu favorable, la crise économique et leur parcours de vie particulier.

En outre les apprenties ont réalisé une nouvelle collection d'habits afin de perpétuer le succès du défilé de mode de l'année 2012 dans le cadre du Festival Tambour Battant 2013. Ce défilé permet de présenter une partie du travail accompli et se présente alors comme une scène exposant le savoir faire des couturières.

A l'heure actuelle, nous pouvons affirmer que la formation de 10 jeunes est terminée et que les résultats sont très encourageants. En effet, fin mars 2014 la première volée sortante a été diplômée avec succès lors d'une cérémonie de remise de Diplôme¹⁶. La fin de la formation en Couture et Broderie s'achève par la remise d'une machine à coudre à chacun(e) des apprenti(e)s formé(e)s.

Enfin ASF vise aussi à favoriser le lien entre le Centre d'Apprentissage Multifonctionnel et les jeunes issus des écoles publiques les plus ancrées dans leur territoire à proximité du Centre. Cela afin de le rendre un lieu d'attraction non seulement pour le jeune(e) défavorisé(e)s ou pour les personnes en situation de vulnérabilité, mais aussi pour les personnes de tout âge habitant le quartier désireux de participer aux activités formatives proposées par le CAM (l'atelier de couture, le salon de Coiffure et la salle informatique) ou désireux de profiter du Centre en tant que lieu de rencontre, de débat dans une logique d'intégration et d'échange.

Rapport rédigé par
Lola Nydegger
Laura Parisotto

¹⁶ Exemple de diplôme disponible en annexe

7. ANNEXES

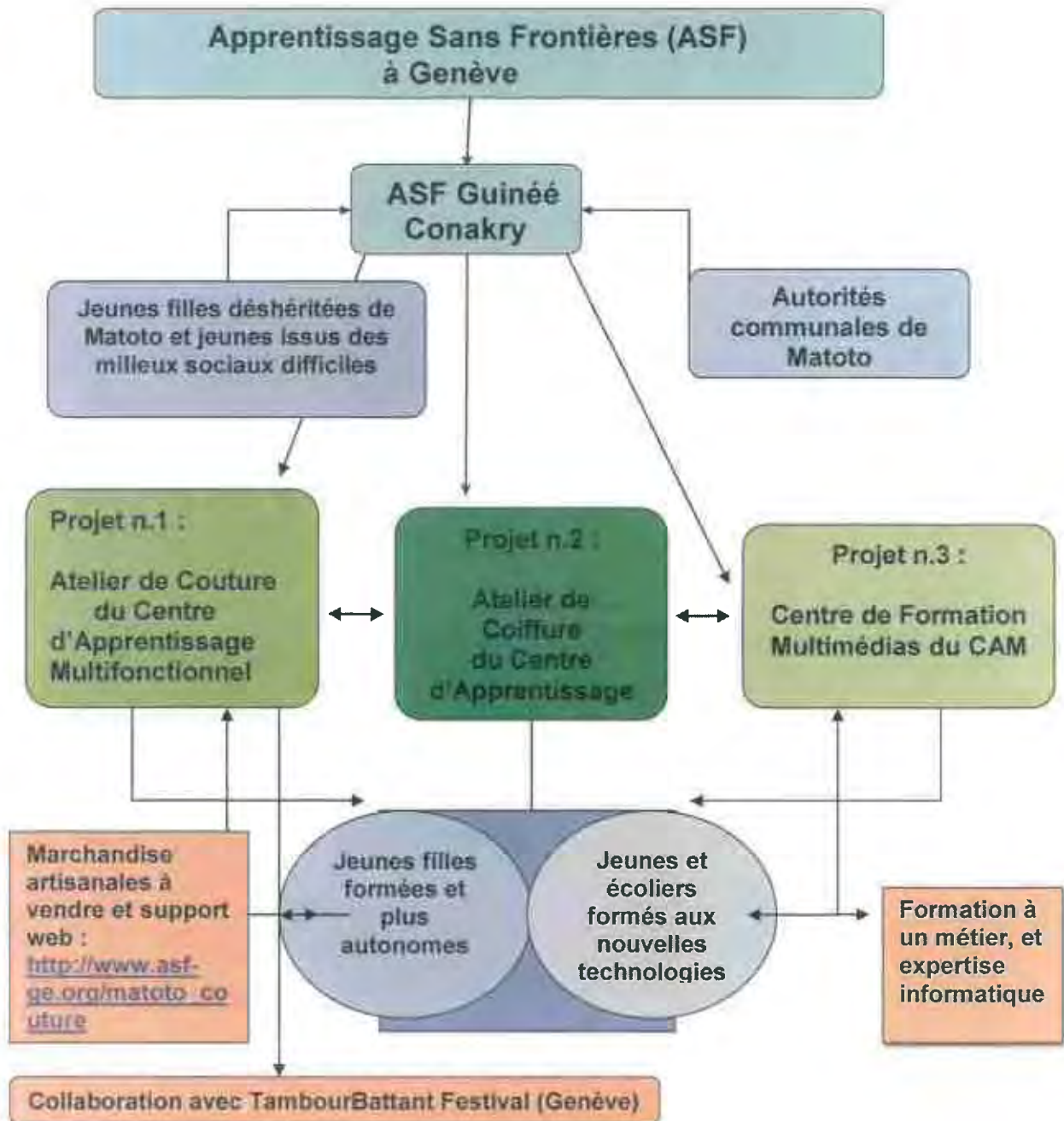
A. Liste du comité de gestion et des encadreurs de formation de l'Atelier de Couture

N	Prénom et Nom	Année de Naissance	Date d'entrée	Domicile	Profession/Fonction
1	Barry Ibrahima Dalen				-Président du Comité de gestion du centre
2	Ismaila Diallo	1975	02/03/2012	Simbaya gare	-Maitre Tailleur
3	Miftaou Diallo	1958	05/01/2012	Simbaya gare	-Maitresse tailleur -Responsable de formation
4	Mamadou Alpha Diallo	1975	15/01/2014	Hamdalaye	-Maitre tailleur
5	Mamadou samba Diallo	1985	06/07/2013	Bambeto	- Maitre tailleur
6	Mamadou Sadjou Diallo	1960	05-01-2014	Bambeto	-Maitre tailleur
7	Aissatou Barry	1985	20/01/2014	Hamdalaye	-Secrétaire gérante -Responsable du Centre
8	Sory Bailo Diallo	1958	03/02/2014	Sangoya	-Enseignant Formateur

B. Liste des jeunes formés par l'Atelier de Couture

N	Prénom et Nom	Année de naissance	Domicile	Date d'entrée
1	Aissatou Barry	2003	Kipe	03/02/2014
2	Habayatou Keita	1997	Matoto	02/01/2013
3	Mariam Diop	1998	Sangoya	01/08/2013
4	Salimatou Diallo	1996	Simbaya	11/11/2013
5	Mariam Diallo	1992	Simbaya	04/01/2013
6	M'balia Kourouma	1994	Cosa	02/02/2012
7	Odette Kondiano	1989	Kohaya	04/01/2012
8	Fatoumata Batouly Balde	1998	Matoto	05/11/2013
9	Aissatou Bah	1997	Cosa	04/02/2014
10	Mamadou Diallo	1992	Cosa	03/03/2012
11	Mamadou Conde	1997	Matoto	10/07/2013

C. Organigramme du centre d'apprentissage multifonctionnel (CAM) de Matoto



D. Questionnaire d'évaluation

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

Projet 1 : Atelier Couture du Centre d'Apprentissage Multifonctionnel de
Conakry-Matoto
Formation années 2012- 2013

Objectifs et préambule:

Évaluer la satisfaction des participants consiste à porter un jugement sur leur ressenti par rapport à la formation qui ont suivi dans la période 2012- 2013.

Grace à ce questionnaire semi-structuré nous voulons mesurer le sentiment de contentement et tester l'attente des objectifs préétablis.

C'est l'occasion, pour les participants, d'exprimer leur opinion sur la formation suivie afin de viser l'amélioration de la formation concernée, à partir du recueil du ressenti des participants.

Modalités:

L'évaluation de la satisfaction est un moyen très employé dans les sessions de formation. Les informations recueillies, qui sont traitées de manière déclarative, ne permettent pas une mesure objective de la qualité du dispositif mais plutôt une mesure indicative pratiquée « à chaud », c'est-à-dire sous forme de questionnaire ou entretien en fin de séquence de formation, moment privilégié où tous les acteurs sont réunis afin d'en faciliter le bilan.

En effet, seule la modalité du questionnaire semi-structuré (échelle de satisfactions exprimée d'1 à 5, et questions ouvertes) est visée par le document suivant.

Objets d'évaluation	Critères et indicateurs
Les moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de la salle - Adaptation du matériel pédagogique - Accessibilité, état
La pédagogie et la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Contenu - Atteinte des objectifs - Intérêt des objectifs, utilité de cette formation - Difficultés - Avantages
Les acteurs (enseignants et participants)	<ul style="list-style-type: none"> - Motivations - Capacités - Compétences - Disponibilités

	- Présences - Attention et participation
L'organisation	- Panification - Gestion du temps - Délais - Objectifs - Dates/Calendrier - Matériels produits

QUESTIONNAIRE POUR LES PARTICIPANTS

Merci d'exprimer votre degré d'accord avec chacune des affirmations à l'aide de l'échelle suivante en encerclant le numéro qui correspond à votre choix:

- 1 : Non ou Totalement en désaccord
 2 : Plutôt en désaccord
 3 : Partiellement en accord
 4 : Plutôt en accord
 5 : Oui ou Totalement en accord

1) J'ai été préalablement préparé(e) au contenu et aux objectifs de la formation?

1 2 3 4 5

2) J'étais motivé(e) à l'idée de suivre cette formation ?

1 2 3 4 5

1) Comment je suis venu(e) en contact avec le Centre d'Apprentissage Multifonctionnel ?

.....

Organisation de la formation

1) Les conditions matérielles de la formation sont satisfaisantes (accueil, moyen, salles, place de travail, etc....)

1 2 3 4 5

2) Les matériaux (tissus, textiles, étoffes, etc.) étaient suffisant pour pouvoir travailler et produire des vêtements/créations?

1 2 3 4 5

3) La composition du groupe est bien adaptée (taille du groupe, participants, connaissances, etc....)

1 2 3 4 5

4) La durée de la formation est adaptée?

1 2 3 4 5

5) Les formateurs ont transmis leurs connaissances d'une manière satisfaisante?

1 2 3 4 5

Contenu et forme de la formation

1) Le contenu de la formation a été suffisant pour que je puisse progresser d'une façon autonome?

1 2 3 4 5

2) Il y a-t-il des opportunités de travail après cette formation ?

1 2 3 4 5

3) Il y a-t-il des opportunités de travaux grâce à l'expertise acquise durant la formation ?

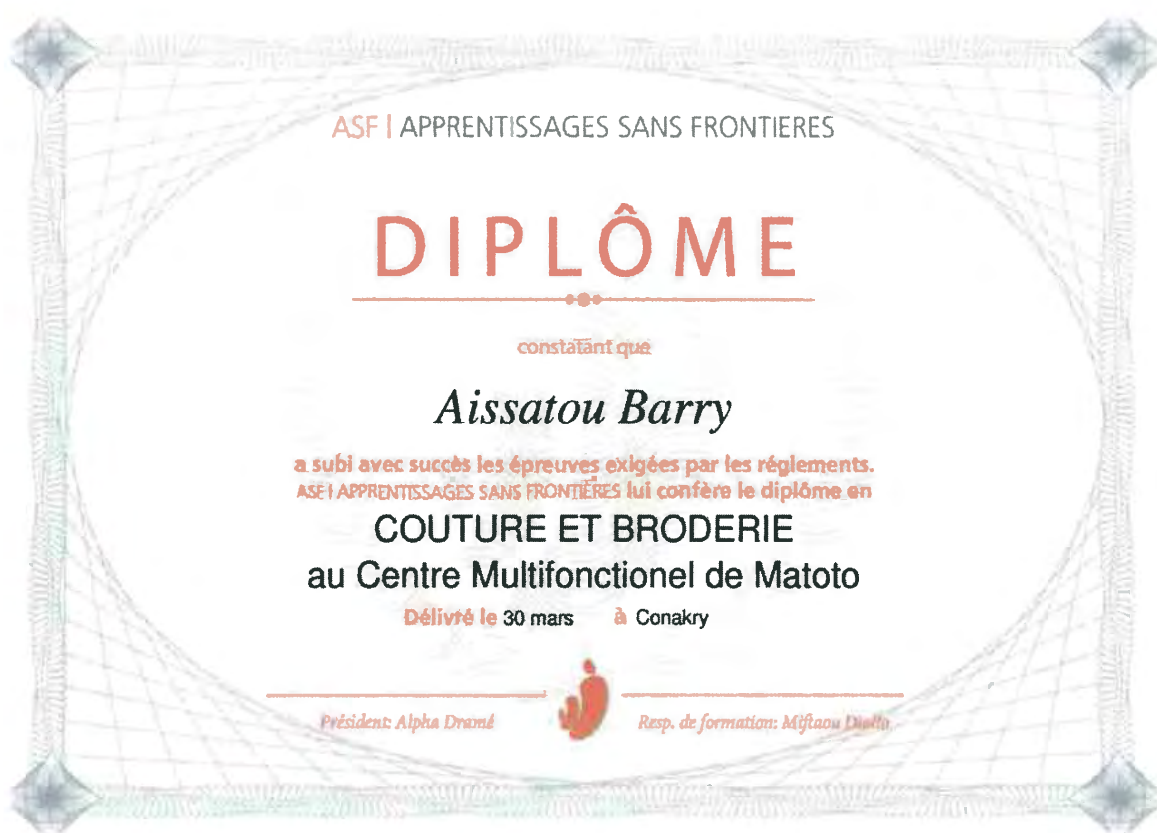
1 2 3 4 5

4) Globalement, j'ai été satisfait(e) de cette formation ?

1 2 3 4 5

SI oui, pourquoi?

Si non, pourquoi?





RAPPORT FINAL DE LA 1^{ÈRE} PHASE DE PROJET

Janvier 2014

**Création d'un centre de formation pour la pêche responsable et respectueuse
de l'environnement dans les communautés de pêcheurs de Conakry,
Kamsar, Coyah et îles Kassa (Guinée)**





Table de matières

Abréviations et glossaire	2
Résumé de synthèse	2
1. Contexte et but du projet pour la pêche écoresponsable dans la République de Guinée	5
2. Démarche d'évaluation	6
3. Historique et état actuel du projet pour la pêche écoresponsable	6
4. Evaluation du projet	8
4.1. Les objectifs du projet avec leurs indicateurs de succès	8
4.2. Changements dans le plan de réalisation du projet	8
4.3. Evaluation intermédiaire lors de la mission sur terrain d'ASF Genève et de M. Fischer	9
4.4. Degré d'atteinte des objectifs	10
4.4.1. <i>Evaluation globale</i>	10
4.4.2. <i>Pertinence et impact du projet</i>	11
4.4.3. <i>Facteurs de succès et d'échec</i>	11
4.4.4. <i>Gestion administrative et financière du projet</i>	12
4.4.5. <i>Efficacité et efficience du projet</i>	14



Abréviations et glossaire

ASF	Association Apprentissages Sans Frontières
CREDETIP	Centre de Recherche sur les Technologies Intermédiaires de Pêche
FENAGIE	Fédération Nationale des Groupements d'Intérêt Economique de Pêche du Sénégal

Taux de change (Janvier 2014)

CHF 1.00 = GNF 7630.00

CHF 1.00 = EUR 0.80

Résumé de synthèse

Le projet pour la création d'un centre de formation pour la pêche écoresponsable

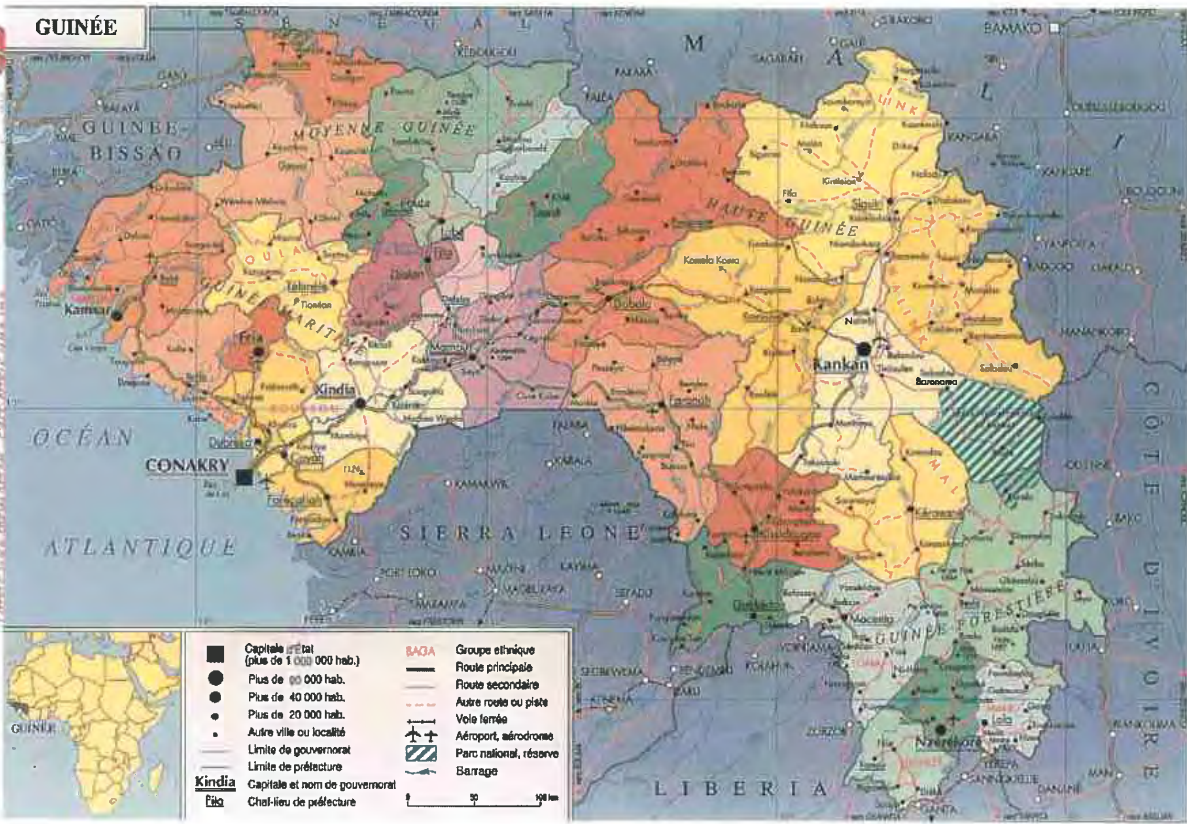
Ce projet se situe dans la région géographique de la Guinée maritime et vise à répondre aux problèmes environnementaux et économiques qui menacent cette région. L'écosystème côtier de la Guinée est en train de se dégrader, ce qui ne menace pas seulement l'énorme biodiversité qu'on y constate, mais aussi la sécurité économique et alimentaire de la population locale. Le projet contribue en outre à combattre le taux de chômage des jeunes élevé.

Le projet a été initié par l'Association Apprentissages Sans Frontières ASF, et il a été mis en place en collaboration avec le Centre de Recherche sur les Technologies Intermédiaires de Pêche CREDETIP et la Fédération Nationale des Groupements d'Intérêt Economique de Pêche du Sénégal FENAGIE. Il a été soutenu par le service de la Solidarité Internationale de l'Etat de Genève et les communes de Troinex, Puplinge, Lancy, Satigny, Coire, Arlesheim et Bardonnex.

Le but est d'établir une coopération Sud-Sud entre le Sénégal et la République de Guinée, qui aboutira à la création de quatre centres de formation en Guinée, où des jeunes pêcheurs apprennent à construire et à utiliser des pirogues qui permettent une pêche écoresponsable. Le projet vise également à sensibiliser la population locale aux enjeux environnementaux.

Principales conclusions du rapport final

- Le projet pour la pêche écoresponsable a répondu à des besoins locaux très prononcés. Il a été reçu avec beaucoup d'intérêt par tous les bénéficiaires. Ceci est notamment dû à l'implication des bénéficiaires dans la réalisation du projet et à l'encadrement local des activités.
- La démarche choisie a abouti aux résultats envisagés. Les objectifs spécifiques définis en avance ont largement été atteints.
- La continuité de l'expérience est assurée. Les partenaires locaux sont motivés pour élargir l'expérience et le financement est garanti par les revenus issus de la pêche. Il est même envisageable de répéter l'expérience dans d'autres pays africains.





Localisation du projet :



La république de Guinée (Guinée Conakry)

La Guinée Conakry est un pays située dans l'Afrique occidentale. Elle est bordée par la Guinée Bissau, le Mali, la Sierra Leone, le Sénégal, le Libéria et la Côte d'Ivoire. Elle a un littoral de 300km donnant sur l'océan atlantique. On distingue différentes zones géographiques : la Guinée maritime (aussi appelée la Basse Guinée), située à l'ouest du pays et bordée par l'océan atlantique, la Moyenne Guinée, qui comprend le massif de Fouta Djallon et qui est montagneuse, la Haute Guinée au nord, qui est caractérisée par ses savanes, et enfin la Guinée Forestière au sud-est du pays.

La Guinée compte 11.2 million d'habitants en 2013 avec une densité de la population de 45 habitants par km². Le PIB par habitant en PPA est de \$ 1100 et 43% de la population vivent en pauvreté selon la définition de l'ONU. 2% des dépenses publiques sont attribués à l'éducation. Le taux d'alphabétisation chez les adultes est de 41%, chez les jeunes hommes (entre 15 et 24 ans) il est de 70% et chez les jeunes femmes (15 à 24 ans) il est de 57% (Source : UNICEF).

La capitale de la République de Guinée est Conakry avec 2.5 million d'habitants. 35% de la population vivent dans les villes du pays. La population urbaine croît à un taux de 4%.

La Guinée est riche en minéraux et en ressources agricoles. L'industrie minière s'est cependant seulement développée que très récemment, ce qui fait que ces ressources ne sont que très peu exploitées. Les biens exportés sont la bauxite, l'aluminium, l'or, les diamants, le poisson, le café et d'autres produits agricoles. L'économie souffre de la corruption et de l'insécurité politique qui a régné jusqu'en 2010.

La langue officielle de la Guinée est le français, mais on y parle également le soussou en Guinée maritime, le malinké en Haute Guinée et en Guinée forestière, le poular ainsi qu'environ 15 autres langues. Les religions principales sont l'islam avec 84% et le christianisme avec 11%, ainsi que des religions d'origine animiste.



1. Contexte et but du projet pour la pêche écoresponsable dans la République de Guinée

La pêche a une longue tradition dans la République de Guinée et contribue pour environ 80% à l'apport en protéines animales consommés par la population guinéenne. Bordée par une côte d'une longueur de 300km, qui dispose de riches écosystèmes grâce aux forêts de mangrove, la Guinée est dotée d'importantes ressources halieutiques, qui sont estimées à 85'000 tonnes par an. Le renouvellement de ces ressources est cependant menacé par des divers facteurs : l'augmentation de la pêche industrielle, la pêche anarchique dans les zones de fraie, la coupe abusive du bois de mangrove, l'utilisation de techniques de pêche prohibées, telles que la pêche à la dynamite et aux filets à petites mailles, l'entassement de déchets solides laissés par les pêcheurs sur la plage, et la pollution des eaux avec des hydrocarbures émis par les sociétés industrielles. A ces facteurs s'ajoute le fait que les bateaux des pêcheurs artisanaux ne disposent pas de systèmes de réfrigération, ce qui cause des pertes à la hauteur de 28% de la capture totale. Ceci ne pose pas seulement des problèmes environnementaux, mais ce développement inquiétant menace également la sécurité alimentaire et économique de la population côtière.

Ce projet visait à répondre à ces problèmes en utilisant une approche qui tient compte des facteurs économiques, environnementaux et sociaux. En créant des centres de formations où des techniques de pêche écoresponsables sont promues, il a été possible d'améliorer les techniques de pêche artisanales dans le sens qu'elles permettent de nouveau de rapporter des recettes positives sans mettre en danger le renouvellement des espèces. Ces centres de formation se situent aux alentours de la capitale Conakry et de la ville minière Kamsar ; des régions qui subissent une forte immigration depuis l'arrière-pays et qui font donc face à une importante pression démographique, ce qui accentue encore les problèmes environnementaux et sociaux. Puisque les deux villes ont des grands ports, les pêcheurs artisanaux voient le stock de poisson réduit par des chalutiers de pêche industrielle. Ils se voient donc contraints d'utiliser des techniques prohibées et de pêcher des espèces de petite taille et de moindre qualité afin de s'assurer leur existence. Afin de résoudre ce problème, il a donc fallu agir simultanément sur les engins de pêche et les habitudes de la population côtière.

Afin de créer ces quatre centres de formation, une coopération Sud-Sud entre le Sénégal et la République de Guinée a été établie. Les techniques de pêche artisanale sénégalaises ont beaucoup évolué au cours des dernières années et sont aujourd'hui aptes à faire face aux enjeux que pose le changement environnemental. Les pirogues sénégalaises ont l'avantage d'être plus légères et d'utiliser moins de carburant que les pirogues guinéennes, et elles sont capables de naviguer en haute mer. Elles sont équipées avec des moyens de réfrigération et avec des engins de pêche qui permettent une sélection précise de ce qui est capturé. Au cours de ce projet, des formateurs sénégalais ont introduit ces techniques de construction de pirogue en Guinée et ils ont enseigné des jeunes pêcheurs comment les utiliser. Pour ceci ASF a collaboré avec l'ONG sénégalaise CREDETIP (Centre de Recherche sur les Technologies Intermédiaires de Pêche), qui a désigné les formateurs et supervisé la construction des pirogues et la formation des jeunes en Guinée. Elle s'est aussi chargée d'organiser les campagnes de sensibilisation auprès de la population côtière. Afin de garantir le bon déroulement du projet, un comité de gestion commerciale, financière et technique a été créé.

Ce projet veut en outre créer le fondement pour faire de la pêche artisanale un métier clairement défini et reconnaissable. Ceci est un élément important du travail de l'association ASF, qui aspire de créer un catalogue de métiers artisanaux afin que des certificats d'apprentissage et de formateurs puissent être rédigés. Il n'y a pas encore de formation en pêche officiellement reconnue en Guinée. Ce projet veut changer ce fait et fournir les informations nécessaires pour faire de la pêche un métier avec des compétences, tâches et du savoir-faire clairement définis.



2. Démarche d'évaluation

Au cours de cette évaluation de projet, les objectifs spécifiques seront revus et leur état de réalisation sera analysé. Ces analyses se basent sur les rapports financiers et techniques fournis par l'équipe de gestion en Guinée, ainsi que sur les conclusions tirées de la mission sur terrain du Secrétaire Général d'Apprentissages Sans Frontières M. Alpha Dramé, M. Erwin Fischer de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue de Genève, et Mmes. Miriam Tiefenbacher et Félícia Bilser de l'équipe d'Apprentissage Sans Frontières. Notamment les documents suivants ont été consultés :

- Rapport de mission : Organisation du symposium sur l'apprentissage des jeunes en Guinée (M. Erwin Fischer)
- Factures et justificatifs de l'équipe ASF en Guinée
- Extraits bancaires du projet pêche
- PV de réunion de l'équipe ASF en Guinée
- Rapports de marée des pirogues

Les critères d'évaluation sont ceux qui sont énoncés dans le document de projet et notamment ceux qui sont spécifiés dans les objectifs du projet.



Img : construction des pirogues (octobre 2012)

3. Historique et état actuel du projet pour une pêche écoresponsable

Le projet pour la création d'un centre de formation pour la pêche responsable et respectueuse de l'environnement dans les communautés de Conakry, Boffa, Coyah et Kamsar a démarré en juin 2012 après obtention des fonds nécessaires pour couvrir deux tiers du budget total. En août 2012, l'équipe de projet en Guinée a été mise en place et les charpentiers-pêcheurs qui contribuaient à la phase pilote du projet ont été sélectionnés. Le 4 septembre, ces jeunes charpentiers-pêcheurs sont partis au Sénégal afin d'y construire et d'équiper une première pirogue sous la supervision des formateurs sénégalais du CREDETIP. Le 19 septembre 2012 ASF a conclu un contrat avec l'entrepreneur M. Djibril Gueye de la Fédération Nationale des Groupements d'Intérêt Economique de Pêche du Sénégal (FENAGIE) pour la confection de la première pirogue-école. La construction de cette première pirogue a été terminée en mi-décembre 2012 et ensuite les jeunes guinéens ainsi que les trois formateurs de la FENAGIE sont rentrés avec cette pirogue en Guinée. La pirogue est arrivée au port de Boulbinet, Conakry le 1 janvier 2013.



Entretemps le comité de gestion a été mis en place en Guinée, et donc l'installation des centres de formation a pu commencer comme prévu en janvier 2013 après l'arrivée des formateurs de la FENAGIE. Lors que la pirogue conçue au Sénégal partait déjà à la pêche, la construction des trois pirogues suivantes a commencé dans les centres de formations respectives. La deuxième pirogue a été finie en mai 2013, la construction de la troisième pirogue a été terminée en décembre 2013 et la quatrième pirogue a été terminée en début janvier 2014. En utilisant des filets aptes à la pêche sélective et donc écoresponsable et équipées avec des caisses de réfrigération, les pirogues ont eu des recettes positives à chaque marée. Les jeunes pêcheurs guinéens n'ont donc pas seulement appris à façonner des pirogues plus efficaces, mais aussi à utiliser des techniques de pêche respectueuses de l'environnement. Le succès économique de ces dernières est une forte source de motivation.

ASF Genève est également en étroite collaboration avec le Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture, M. Moussa Condé, avec qui une convention de partenariat a été signée pour la mise à disposition des locaux destinés au projet. La continuité du projet sera également basée sur la collaboration entre ASF et le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. L'équipe genevoise d'ASF a fait une mission sur le terrain en septembre 2013, lors de laquelle elle a été accompagnée par M. Erwin Fischer de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue de Genève.



Img : la pirogue est prête pour la mise à l'eau (novembre 2012)

Etat Actuel du projet (janvier 2014)

Les quatre pirogues partent régulièrement à la pêche. La formation des jeunes pêcheurs est assurée par des formateurs sénégalais, qui les accompagnent à chaque marée. A partir de l'année 2014, les formateurs sénégalais ne reçoivent plus de salaire d'ASF, mais ils ont droit à la moitié de la valeur marchande de la capture. Ainsi le financement de la formation et la continuité du projet sont garantis. Au cours de l'année 2013, différents engins de pêche ont été testés afin de trouver la meilleure solution. Le type de filet le mieux adapté aux besoins du projet est un filet de grande taille manœuvré par deux pirogues. Le matériel de pêche a été procuré à travers l'émission « chacun pour tous ».

Dans le mois de décembre, le comité de gestion a entrepris une mission sur les chantiers à Coyah et à Kamsar afin d'avoir une image plus précise de l'état des travaux. Ils ont pu constater que les recommandations des experts ont été respectées et que les travaux progressaient à un bon taux. Il y a cependant eu des délais sur le site de Coyah à cause d'intempéries, et sur le site à Kamsar les travaux ne progressaient pas non plus au taux prévu. La construction des deux pirogues a cependant été terminée décembre 2013 et janvier 2014 respectivement.

ASF est en outre toujours en contact avec le ministère de la pêche et de l'aquaculture, qui est très motivé d'œuvrer pour l'extension de l'expérience de ce projet. Pour la continuation du projet, une collaboration avec l'ONG de l'océanum de Dakar au Sénégal a été établie. L'océanum va contribuer du savoir-faire surtout dans le domaine de l'éducation environnementale.



4. Evaluation de la 1^{ère} phase de projet

4.1. Les objectifs du projet avec leurs indicateurs de succès

Afin de pouvoir évaluer le taux de succès du projet, il est important de se rappeler les objectifs qu'il voulait attendre. Ceux-ci avaient été définis d'une façon très précise et des indicateurs de succès ont été définis en avance. Le tableau ci-dessous détaille les objectifs et leurs indicateurs.

Objectif général	Objectifs spécifiques	Indicateurs
Lutter contre la pauvreté des communautés de pêcheurs de la Guinée à travers l'amélioration de la technologie de pêche sur la base de l'expérience sénégalaise.	1. Former les pêcheurs guinéens à la construction de pirogues sénégalaises permettant une pêche sélective et une bonne conservation du poisson jusqu'au port de débarquement	1. - 18 apprentis sont formés (3 guinéens au Sénégal et 5 sur chacun des trois autres sites guinéens) - 4 pirogues-écoles sont construites dont une au Sénégal et 3 en Guinée
	2. Former les pêcheurs à utiliser des technologies de pêche sélective et au choix du matériel de pêche approprié	2. - 100 pêcheurs formés par an, soit 25 pêcheurs par pirogue et par an - Espèces et quantité de poisson capturé en fonction des catégories visées afin d'assurer le renouvellement des stocks
	3. Sensibiliser la population côtière aux nouvelles technologies de pêche garantissant le renouvellement des ressources halieutiques et la résilience de l'écosystème côtier	3. - Entre 250 et 500 personnes sensibilisées par site - 1 séance de sensibilisation par site et par mois, soit au total 48 séances.
	4. Planifier la diffusion de cette expérience dans d'autres régions	4. 1 document

Ces objectifs ainsi que leurs indicateurs nous serviront donc de base pour l'évaluation finale de ce projet.

4.2. Changements dans le plan de réalisation du projet

Au cours de la réalisation du projet, le plan de réalisation a dû être réajusté. Ceci s'est fait en accord avec les bailleurs de fonds. Selon le plan de réalisation du projet, il fallait assurer le financement du projet avant de mettre en place l'équipe de projet en Guinée et de démarrer les activités concrètes. Or la recherche de fonds s'avérait plus difficile que prévu. Après avoir obtenu une subvention du bureau pour la solidarité internationale du Canton de Genève en juin 2012, qui couvrait deux tiers du budget total, il a été décidé de démarrer les activités en Guinée et de continuer la recherche des fonds en parallèle.

Néanmoins puisqu'on n'a pas pu commencer les activités en Guinée à temps, il a été décidé de prolonger la phase de réalisation du projet de 6 mois, soit de faire une extension à 18 mois au lieu des 12 mois prévus. Cependant les phases de réalisation n'ont pas été changées, et à partir du démarrage des activités en Guinée, on a procédé comme prévu.



Img : chargement de la glace dans les caisses isothermes



Img : prière avant le départ de la pirogue en mer



4.3. Evaluation intermédiaire lors de la mission sur terrain d'ASF Genève et de M. Fischer

La mission sur terrain de M. Erwin Fischer de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue de Genève, M. Alpha Dramé, secrétaire général d'ASF, et Mme. Miriam Tiefenbacher et Mme. Félicia Bilser de l'équipe d'ASF Genève, qui a eu lieu en septembre 2013, a été une opportunité pour constater les progrès des travaux. Lors de cette mission, les chantiers de Coyah et de Kamsar ainsi que la pirogue stationnée au port de Boulbinet, Conakry, ont été visités. Les membres de la mission étaient satisfaits par l'état de réalisation du projet et ont pu constater le bon déroulement des activités prévues.

Dans son rapport de mission, M. Fischer note que lors de la visite du port de Boulbinet, il a pu se convaincre du succès de la première pirogue, qui partait régulièrement à la pêche et qui rapportait des recettes positives. Selon lui, le grand succès de ces filets spécifiques est preuve de l'énorme potentiel de la pêche écologique, mais il est aussi une grande source de motivation pour les équipes qui sont en train de construire les autres pirogues. Le succès de cette première pirogue montre aussi que le financement du suivi du projet est garanti par les recettes issues de la pêche. Lors de sa visite des chantiers à Coyah et à Kamsar, M. Fischer a pu constater le bon progrès des travaux. L'état de finalisation des pirogues correspondait au plan prévu. Dans le rapport de mission, M. Fischer a donc noté en conclusion qu'à la fin de l'année, toutes les pirogues devraient être terminées et prêtes pour partir à la pêche. M. Fischer a également exprimé sa conviction que le projet pour la pêche écoresponsable constitue une stratégie efficace pour la lutte contre la pauvreté prédominante dans les communes concernées, car un emploi de pêcheur supplémentaire génère 4 à 5 emplois en amont et aval du processus de production. En outre le caractère écologique du projet permet de sauvegarder les forêts de mangrove et donc de maintenir l'espace vital des espèces côtières et maritimes qui constituent les ressources dont dépend la population côtière.



Img : la pirogue part du port de Boulbinet (Conakry)



4.4. Degré d'atteinte des objectifs après la 1^{ère} phase de projet

4.4.1. Evaluation globale

Objectif spécifique	Indicateurs	Statut en janvier 2014	% réalisé (estim.)
1. Former les pêcheurs guinéens à la construction de pirogues sénégalaises permettant une pêche sélective et une bonne conservation du poisson jusqu'au port de débarquement	1. - 18 apprentis sont formés (3 guinéens au Sénégal et 5 sur chacun des trois autres sites guinéens) - 4 pirogues-écoles sont construites dont une au Sénégal et 3 en Guinée	- La 1 ^{ère} pirogue a été terminée mi-décembre 2012 au Sénégal et est arrivée en Guinée le 1 janvier 2013. - La 2 ^{ème} pirogue a été terminée en mai 2013. - La 3 ^{ème} pirogue a été terminée en décembre 2013. - La 4 ^{ème} pirogue a été terminée en janvier 2014. - Les 18 apprentis ont été formés sur les sites comme prévu.	100%
2. Former les pêcheurs à utiliser des technologies de pêche sélective et au choix du matériel de pêche approprié	2. - 100 pêcheurs formés par an, soit 25 pêcheurs par pirogue et par an - Espèces et quantité de poisson capturé en fonction des catégories visées afin d'assurer le renouvellement des stocks	- La 1 ^{ère} pirogue a commencé à partir à la pêche en janvier 2013. Elle a effectué 2 marées chaque mois, avec une pause de 2 mois en automne 2013. Au total, elle a effectué 20 marées au cours de l'année 2013. Durant ce temps, 120 pêcheurs ont été formés sur cette pirogue. - La 2 ^{ème} pirogue a commencé à pêcher en mai 2013. Elle a également effectué 2 marées par mois. Au total, 84 pêcheurs ont été formés sur cette pirogue. Au total, 204 pêcheurs ont donc été formés sous la supervision des experts sénégalais, et ceci en utilisant 2 pirogues. - Les espèces capturées étaient : dorades, mâchoirons, capitaines, soles, poissons blancs. Ceci étant des poissons de bonne qualité alimentaire, le but d'améliorer la qualité des captures a été achevé.	204%
3. Sensibiliser la population côtière aux nouvelles technologies de pêche garantissant le renouvellement des ressources halieutiques et la résilience de l'écosystème côtier	3. - Entre 250 et 500 personnes sensibilisées par site - 1 séance de sensibilisation par site et par mois, soit au total 48 séances.	- sur le site de Conakry, 10 séances de sensibilisation ont eu lieu en 2013. Par séance, on a pu joindre env. 40 personnes. - sur le site de Kassa, 8 séances ont eu lieu en 2013, et on a aussi pu joindre 40 personnes par séance. - sur les sites de Coyah et Kamsar, 6 et 7 séances ont eu lieu respectivement. Au total, 31 séances ont eu lieu, et 1240 personnes ont assisté aux séances de sensibilisation.	90%
4. Planifier la diffusion de cette expérience dans d'autres régions	4. 1 document	Le document résumant les expériences faites au cours de la phase pilote du projet est en train d'être élaboré.	40%



4.4.2. Pertinence et impact du projet

Il faut évaluer la pertinence de ce projet en vue de la situation et les besoins locaux. Il est largement reconnu que la côte de l'Afrique occidentale fait face à des graves problèmes environnementaux et que le besoin de protéger l'écosystème côtier est urgent. Or la protection de cet écosystème s'avère compliquée, car la population côtière dépend de l'exploitation économique des ressources naturelles côtières. Les mesures pour la protection de l'environnement doivent donc tenir compte des facteurs socioéconomiques.

En se situant à l'intersection de l'environnemental, le social et l'économique, ce projet propose une approche appropriée à ce propos. Le chômage des jeunes est un vrai problème en Guinée, ce qui a aussi été souligné lors du symposium pour l'apprentissage national en Guinée, qui a eu lieu en septembre 2013. En offrant une formation professionnelle basée sur la pratique, ce projet propose une solution à ce problème qui tient compte des circonstances locales et de l'éducation de base souvent insuffisante. Les jeunes pêcheurs n'ont pas seulement l'opportunité d'améliorer leurs chances sur le marché de travail, mais ils sont aussi sensibilisés aux enjeux environnementaux et apprennent que la protection de l'environnement et le progrès économique ne sont pas des objectifs qui s'excluent mutuellement.

Le grand engagement des acteurs locaux pour le succès de ce projet porte preuve du fait que le projet répond à leurs besoins. Lors de la phase de planification du projet, les acteurs locaux ont souligné à plusieurs reprises le besoin de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et de leur montrer des techniques mieux adaptées à la protection de l'environnement. Même le ministre de la pêche et de l'aquaculture s'est intéressé à ce projet et a confirmé sa volonté de signer une convention de partenariat avec ASF. Ceci montre que le projet répond à un problème dont les gens sur terrain ont connaissance et qu'ils veulent résoudre.

Puisque les pêcheurs artisanaux sont économiquement vulnérables, le fait que ce projet leur permet de réformer leurs techniques de pêche dans le sens d'augmenter leur sécurité économique constitue une grande source de motivation pour eux. En réunissant ainsi des intérêts économiques et environnementaux, le projet jouit d'un grand support par la population locale.

4.4.3. Facteurs de succès et d'échec

En proposant une solution portée par les structures locales et suprarégionales, le projet aspirait à assurer un maximum d'autonomie des gens concernés. Le fait que cette démarche a été couronné par un succès montre que les gens voient la nécessité de protéger l'écosystème côtier et sont motivés d'agir dans ce sens. Le succès du projet pilote est donc un signe que la démarche choisie permet réellement de répondre aux enjeux et que les structures locales sont compétentes pour mettre en œuvre les activités nécessaires. Le grand intérêt que portaient les partenaires locaux aux campagnes de sensibilisation montrait leur volonté d'impliquer toute la population concernée et qu'ils étaient bien conscients du fait que la protection de l'environnement est à la responsabilité de tous. On peut donc constater que le projet jouit d'un grand support local et que les gens sont déterminés de profiter au maximum de cette opportunité. Cette immense motivation est un facteur important en vue de l'extension de l'expérience de ce projet pilote.

Depuis les premières marées des pirogues construites au cours de ce projet, on a rapporté des recettes positives (des exemples de rapports de marée se trouvent dans l'annexe 6). Ceci montre que la pêche écoresponsable est économiquement soutenable. Puisque la population côtière est économiquement vulnérable et dépendante de l'exploitation des ressources naturelles, ceci est un constat très important qui motive la population à s'engager pour ces techniques. Le succès économique de ces techniques est donc à la fois une source de motivation importante et une preuve de l'efficacité de la solution choisie. Les recettes issues de la pêche écoresponsables seront utilisées pour élargir l'expérience du projet, qui pourra donc s'autofinancer.



Il reste aussi à noter que le projet a retenu l'intérêt du Projet d'appui aux communautés pêcheurs situé à Toliara mis en œuvre par le gouvernement malgache. Ils souhaitent envoyer des pêcheurs malgaches en Guinée et au Sénégal, afin qu'ils puissent acquérir les compétences pour ensuite former les pêcheurs malgaches.

Il n'existe pas de facteur d'échec d'importance. Un facteur de risque et un problème à résoudre est cependant le fait que le projet a eu un besoin de capital initial très important, qui dans cette première expérience s'élevait à CHF 97'700.-. Ce capital n'aurait pas pu être obtenu en utilisant les structures locales, et c'était donc à ce moment que le travail de l'équipe d'ASF en Suisse s'avérait indispensable. Un des buts pour le futur doit donc être de réduire les besoins de capital initial et d'assurer l'autofinancement du maintien des pirogues et de l'équipement. En collaboration avec l'école maritime, il faut donc développer des stratégies dans ce sens-là.

Un autre facteur d'échec possible est le risque de perte de matériel de pêche. Puisqu'on œuvre avec des filets, il est fort possible que ceux-ci se perdent en mer. Il faut donc assurer que les filets soient supervisés à tout moment. Il existe aussi le problème que certains pêcheurs pourraient être amenés à voler les filets. Pour répondre à ce problème, il faut assurer une sensibilisation de toutes les personnes impliquées. Un autre risque est la possibilité de naufrage. Afin d'y faire face, il est nécessaire d'assurer une bonne formation au sujet de la navigation en haute mer. La collaboration avec l'école maritime va être très importante dans ce domaine.



Img : les poissons capturés lors de la marée

Img : vente des poissons au marché

4.4.4. Gestion administrative et financière du projet

Afin de garantir le bon déroulement du projet sur place, un comité de gestion financière, technique et commerciale a été créé. Cette structure locale a géré les activités en Guinée et elle a également eu comme devoir de tenir au courant l'équipe à Genève. Le comité de gestion a régulièrement envoyé des comptes-rendus financiers et administratifs ainsi que les PVs de réunion et les rapports de marée. Ces documents ont permis l'évaluation de la gestion administrative et financière du projet.



Evaluation de la gestion administrative

Le comité de gestion en Guinée est composé des personnes suivantes :

- Chef de projet ASF-Guinée et direction technique : M. Alpha Amadou Barry ;
- Représentant des pêcheurs : M. Mounir Diallo ;
- Responsable financier : M. Fello Barry ;
- Responsable de la commercialisation des poissons : M. Maxime Faber ;
- Responsable de la formation au Sénégal : M. Ibrahima Dalen Barry ;
- Responsable de la formation en Guinée : M. Oumar Baldet ;
- Spécialiste de l'école maritime et représentant du Ministère de la pêche : M. Ibrahima Sylla ;
- Représentante des femmes mareyeuses : Mme. Fatoumata Yari Sylla

Le comité a tenu des réunions bimensuelles, lors desquelles les activités ont été planifiées et évaluées. Le comité a aussi fréquemment visité les sites de construction. Le bureau d'ASF à Genève a été informé du bon déroulement et du contenu de ces réunions à travers l'envoi des PVs. Le comité de gestion a également entrepris des missions sur les différents sites de construction et ainsi pu tenir au courant l'équipe à Genève du progrès du travail. Les rapports de mission ont également été envoyés à Genève. Le comité a supervisé le travail des pêcheurs et fait parvenir à l'équipe à Genève les rapports de marée. Afin de permettre une bonne gestion financière, le comité de gestion a régulièrement fait des comptes-rendus financiers et les a envoyés à Genève. Avant chaque octroi d'argent, un devis a été proposé à l'équipe à Genève, afin que celle-ci puisse contrôler les dépenses. Les factures et justificatifs ont été conservés et envoyés en copie à Genève. La gestion administrative était donc très transparente et efficace. Le bon déroulement des activités prévues dans le cadre de ce projet ainsi que les documents à disposition en font preuve.



Img : le comité de gestion en Guinée (Conakry)

La collaboration entre l'équipe en Guinée et l'équipe à Genève a donc bien marché. Le contact entre les équipes a été marqué par un esprit de respect qui s'est fondé sur la conscience que la collaboration servait à un objectif partagé par toutes les parties prenantes.



Evaluation de la gestion financière

L'évaluation de la gestion financière porte sur la recherche des fonds et leur utilisation et donc des dépenses effectuées au cours de ce projet. Le budget initial a été mis en relation avec les dépenses effectuées et le suivi comptable des activités a été évalué.

Le budget initial est très détaillé, ce qui facilite l'évaluation de la gestion financière. Au cours du projet, des comptes-rendus financiers ont régulièrement été échangés entre l'équipe en Guinée et l'équipe à Genève. Les devis, factures et justificatifs sont également disponibles. Un rapport financier intermédiaire a été fait en août 2013.

Un fichier Excel annexé à ce document résume les dépenses prévues, les dépenses effectuées, les fonds sollicités ainsi que les fonds obtenus. Le budget original de CHF 92'000.- a été dépassé par CHF 23'000.-, ainsi qu'à la fin CHF 114'500.- ont été dépensés. CHF 103'500.- ont été reçus de divers bailleurs de fonds. Ceci donne une différence coût/participation de CHF 11'000.- et donc un déficit.

Notamment le coût de construction des pirogues ainsi que les coûts liés à la procurement du matériel ont été sous-estimés (détails dans l'annexe 7). Ceci est lié au fait que le projet a été une expérience très novatrice, et qu'il n'existait donc pas d'expérience préalable qui aurait pu servir d'indication. A part les coûts liés à la construction, le budget original a été respecté.

Il reste cependant à noter que la continuité et l'extension du projet sont garanties par sa capacité de s'autofinancer.

4.4.5. Efficacité et efficience du projet

Les objectifs principaux du projet pour cette phase pilote ont été atteints. Les pirogues ont été construites et partent régulièrement à la pêche. A chaque marée, des jeunes pêcheurs guinéens accompagnent les formateurs sénégalais et sont ainsi formés dans la pêche écoresponsable. En fait le nombre de pêcheurs formés envisagés par le projet a été largement dépassé et il a été possible de former deux fois plus de pêcheurs qu'il n'était planifié, et ceci en n'utilisant que deux des quatre pirogues (puisque les deux autres n'étaient construites qu'à la fin de la phase pilote). En ce qui concerne les campagnes de sensibilisation, on est resté un peu en-dessous des attentes, et ceci est dû au retard qu'a été pris sur les sites de Coyah et de Kamsar. L'exemple des sites de Conakry et Kassa montre cependant qu'une fois les pirogues achevées, les activités de sensibilisation marchent bien. Aussi par rapport aux espèces capturées le projet a été un succès.

L'objectif qui n'a pas encore été atteint est la rédaction d'un document résumant l'expérience de ce projet pilote. Ce document est cependant en train d'être élaboré et il est attendu pour la fin du mois de février.

Le budget du projet a été dépassé; cependant la recherche de fonds a été plutôt fructueuse et a permis de couvrir la plus grande partie des dépenses. Le non-respect du budget est dû au fait que le projet est une expérience novatrice et qu'il était très difficile d'estimer les coûts réels sur le terrain. On peut cependant constater que le projet marche très bien et qu'il jouit d'une très bonne réputation auprès des bénéficiaires et il a même capté l'intérêt d'autres états africains (Par exemple le Madagascar). En ce qui concerne la viabilité du projet, elle est garantie par les revenus issus de la pêche. Ceux-ci ne suffisent pas seulement à couvrir les frais liés aux marées, mais aussi de générer des profits qui peuvent être utilisés pour élargir et continuer l'expérience de ce projet.



RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET REBOISEMENT DE LA MANGROVE SUR LE LITTORAL DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE





1. INTRODUCTION

D'après la FAO (2007), la superficie des mangroves en Guinée s'est réduite de plus de 8% en 25 ans. Cette tendance semble liée aux changements climatiques, mais également à l'évolution sociale, économique, politique et démographique. Selon de nombreuses études, l'impact anthropique sur les écosystèmes côtiers et la compétition entre les différentes utilisations du sol (agriculture, aquaculture, urbanisation, tourisme, etc.) constituent les causes majeures de régression et de détérioration de ce dernier. L'exploitation irraisonnée des ressources côtières, associée à une forte augmentation démographique, encourage la dégradation des mangroves et diminue graduellement les services écosystémiques associés. Outre le réservoir de biodiversités qu'offrent les forêts de mangroves, cet écosystème côtier possède des ressources essentielles pour le bon fonctionnement du système socio-économique de la région. En effet, l'exploitation des ressources halieutiques (poissons, coquillages, crustacés) reste un des principaux revenus pour les populations locales, avec l'élevage et l'agriculture. Ses activités sont indispensables au bien-être des communautés, non seulement pour leurs ressources alimentaires, mais également pour le développement d'activités lucratives.

Crée en 2005, l'association Apprentissages Sans Frontières (ASF) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif active dans la coopération au développement. Parmi ses activités prioritaires figure le programme « Écologie » qui vise à préserver l'environnement, en passant notamment par la formation et la sensibilisation des jeunes aux questions environnementales. Dans ce sens, ASF encourage la promotion d'une politique environnementale participative basée sur un partenariat avec différentes institutions locales pour le reboisement de la mangrove sur le littoral guinéen. Ce projet intitulé « Reboisement de la mangrove sur le littoral de la République de Guinée » permet de réhabiliter les populations de palétuviers qui composent cet écosystème riche en biodiversité, et d'ancrer la culture environnementale et citoyenne dans les différentes couches sociales des populations et acteurs locaux. D'une manière générale, l'objectif du projet est d'améliorer les conditions de vie et la sécurité des communautés qui dépendent des écosystèmes de mangrove du littoral pour leur subsistance (en premier lieu à Koba-Tatema) à travers la restauration des écosystèmes de mangrove et de provoquer une prise de conscience sur l'état, la valeur et la gestion durable des forêts de mangroves.

Le projet a démarré au deuxième semestre 2013 sur une zone pilote localisée sur la sous-préfecture de Koba-Tatema. Nous sommes à ce jour en train de déterminer et d'affiner les zones de reboisement à l'aide de la télédétection. Le présent document décrit de manière synthétique l'état d'avancement du projet de reboisement des écosystèmes de mangrove. Les activités seront présentées en fonction du planning prévisionnel du projet.



2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

2.1 Étude exhaustive des écosystèmes de mangrove

Les activités développées jusqu'à présent dans le cadre de cette composante portent sur l'étude du littoral guinéen, particulièrement sur la préfecture de Boffa où se trouve la zone d'intervention du projet. Le progrès de cette phase est important, toutefois elle comporte diverses activités qui devront être régulièrement exécutées jusqu'à la fin du projet (voire à plus long terme) afin d'avoir des informations les plus précises et les plus actualisées possibles.



À ce stade du projet, l'information collectée est utilisée pour la réalisation d'un état des lieux de l'évolution des forêts de mangroves du littoral guinéen. ASF a déjà constitué l'équipe de Géomatique chargée de l'intégration des technologies modernes des Systèmes d'Information Géographique (SIG) en tant qu'outils stratégiques et indispensables à l'étude et à la restauration de la mangrove. L'acquisition, le traitement et l'analyse des données géospatiales possèdent un rôle fondamental, non seulement dans la gestion des milieux environnementaux et urbains, mais également dans la prise de conscience et de décisions. De même, le manque de données et d'informations au sujet de l'extension des forêts de mangroves et de sa dégradation rendent difficile la mise en place d'un plan de conservation et de gestion.

Une base de données spécifique aux mangroves du littoral est en cours de construction, comportant des données sources tabulaires/attributaires, l'ensemble de classes d'entités (cartes thématiques en mode vecteur) et l'ensemble de jeux de données d'imagerie satellitaire et "raster". La base de données comporte à présent des données sous l'angle géographique, des éléments en lien avec la dynamique des mangroves (données démographiques et urbaines). La collecte et le stockage des données se poursuivent.

A ce jour, nous avons pu montrer, à l'aide de l'analyse d'images satellitaires, que la Basse-Guinée se voit favorisée par un fort développement urbain depuis le milieu des années 80 (Figure 1). Cette dynamique touche non seulement la capitale Conakry, mais également les villes périphériques (Coyah), les villes industrielles (Fria) et commerciales (Kindia, Boké et Boffa). Cet important développement urbain suscite *de facto* une intensification de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles présentes sur le littoral. Nous pouvons alors observer une perte de surfaces importantes des forêts de mangroves sur la sous-préfecture de Koba-Talema, entre 1986 et 2015 (Figure 2). La détérioration de cet écosystème



touche principalement la région de Koba, le long des rives du Konkouré et l'île de Bokhinéné (Figure 3). Cette région, autrefois riche en espèces faunistiques et floristiques, ne sera plus qu'une vaste étendue de champs cultivés soumise aux aléas climatiques.



Figure 1 : Evolution du domaine urbain (représenté en blanc-rose) à Conakry entre 1986 et 2016 (Image ArcGIS ASF 2016)



Figure 2 : Représentées en vert foncé, les forêts de mangroves tendent à disparaître au nord-est de la sous-préfecture de Koba-Tatema (Image ArcGIS ASF 2016)

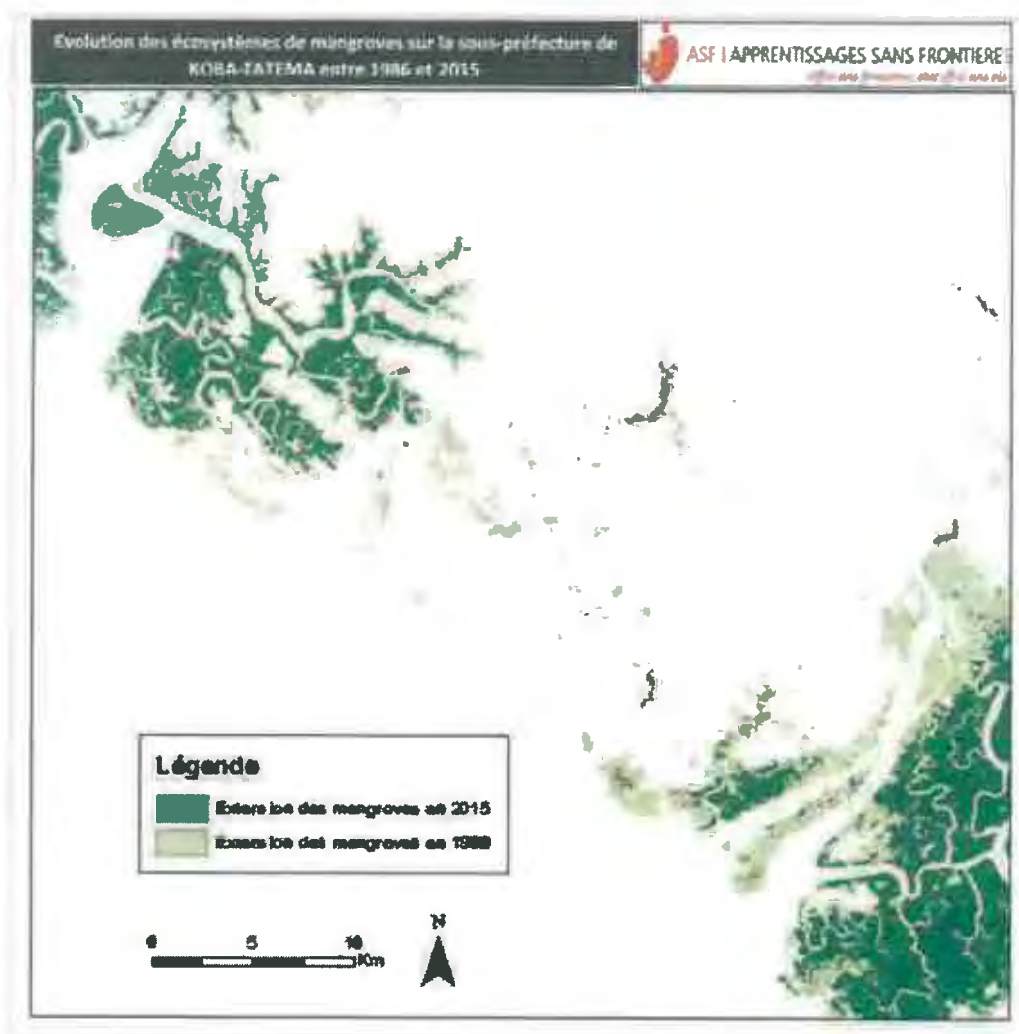


Figure 3 : Evolution des écosystèmes de mangroves sur la Sous-préfecture de Koba-Tatema entre 1986 et 2015 (Image ArcGIS ASF 2016)

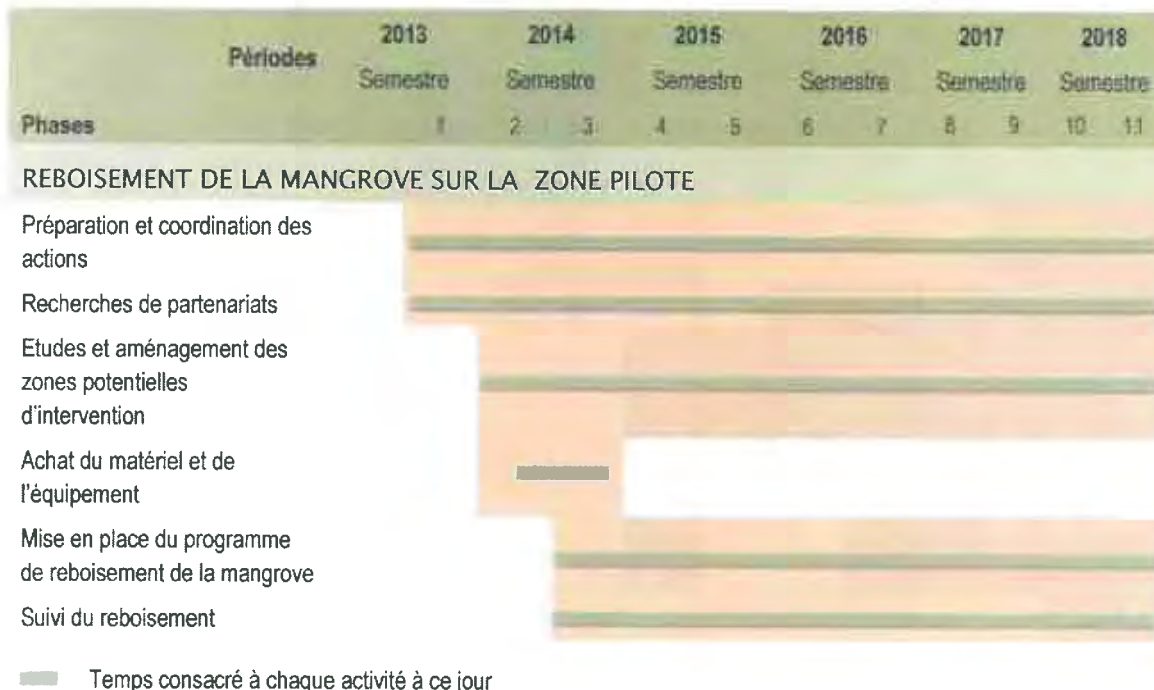
2.2 Reboisement de la mangrove

Aujourd'hui, les principales réalisations concernent les activités de reboisement dans la zone pilote. Le choix et la géolocalisation des zones potentielles d'intervention ont été fait (22 sites) afin de représenter et de réaliser l'analyse multi-temporelle du littoral (état et évolution des écosystèmes de mangrove), particulièrement de la préfecture de Boffa.



Localisation de la zone pilotes et des sites de reboisements (Image ArcGIS ASF, 2015)

Des études ponctuelles sur la zone pilote ont eu lieu (hydrologie, substrat, espèces à planter, période de plantation, état de la dangerosité des zones). L'espèce principale sélectionnée pour le reboisement a été *Rhizophora* à cause de l'écologie de l'espèce et de la possibilité de réussite d'établissement des plantes dans la zone. Ainsi, un terrain de 15 hectares en total (environ 5 hectares par site) a été délimité pour la plantation d'un total de 37'500 pieds de mangliers (environ 2'500 pieds de mangliers par site). L'achat du matériel végétal ainsi que des outils de travail pour la mise en place du programme de reboisement de la mangrove ont été réalisés. L'École Nationale d'Agriculture et d'Élevage (ENAE) a apporté une aide précieuse lors de la mise en place de la pépinière et lors des activités de plantation.





Photos ASF 19 février 2015 : Visite de terrain.

2.3 Sensibilisation de la population

Outre l'aspect environnemental, ce projet a pour but de sensibiliser les communautés et les institutions riveraines des enjeux et de l'importance de recourir à une gestion intégrée et durable des forêts de mangroves. Nous produisons en ce moment une plateforme interactive composée de cartes narratives (StoryMap), illustrant l'évolution de la situation environnementale et urbaine de la Basse-Guinée. La représentation de la dynamique de ces écosystèmes par cartes possède de nombreux avantages. En effet, les cartes possèdent un fort pouvoir visuel et sont utiles pour de disséminer une information. Elles sont compréhensibles par différents acteurs et mettent en relation des données sociales, économiques et environnementales.

ASF va également procéder à la mise en place d'une cartographie communautaire sur la sous-préfecture de Koba-Tatema. Cette étape permettra l'intégration des connaissances des populations locales ainsi qu'une cartographie de l'occupation du sol étoffée et validée par différents outils. De plus, pour une collaboration étroite avec les institutions et populations guinéennes, ASF propose la mise en place de formations sur les SIG et l'utilisation de la télédétection pour la gestion de leur environnement. Cette démarche permettra au Projet Mangrove de perdurer dans le temps et de mettre en avant l'existence d'un centre local pour l'étude de la mangrove. A long-terme, ce centre pourra devenir une référence dans le domaine de la gestion et de la protection des écosystèmes côtiers.

Dans le cadre de la sensibilisation, les activités développées à ce jour portent sur la population locale (adultes et enfants) de la zone pilote du projet à travers trois sites, à savoir : Gbèremakaré, Bolonta et Donya (c'est-à-dire respectivement 331, 514 et 274 habitants environ). Cette communauté est depuis le départ associée au développement du projet et étroitement impliquée dans sa mise en œuvre.

Des activités pédagogiques ont déjà été initiées dès 2013 avec l'appui de l'ENAE sous forme d'échanges d'expériences et de matériels pédagogiques. Ils portent principalement sur la dynamique des écosystèmes de la mangrove, leur rôle, leur état, leur impact et l'importance de leur restauration. À travers différents supports pédagogiques, ASF a aussi favorisé une démarche de long terme centrée sur la sensibilisation et l'éducation de la communauté locale à la gestion de ces écosystèmes. Diverses thématiques liées aux biens et services qui y sont associés sont à la base de cette démarche.

Les échanges entre les partenaires techniques, institutionnels et la communauté locale, ont permis de développer jusqu'à ce jour une véritable synergie entre chacun de ces acteurs. Les activités de sensibilisation permettent au fur et à mesure le développement du projet et accompagnent la réalisation progressive de celui-ci.



Périodes	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Semestre		Semestre		Semestre		Semestre		Semestre		Semestre	
Phases	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
SENSIBILISATION DE LA POPULATION												
Préparation et coordination des actions	[Bar chart showing activity duration across semesters]											
Thématique reboisement	[Bar chart showing activity duration across semesters]											
Cartographie communautaire	[Bar chart showing activity duration across semesters]											
Thématique pêche et cultures	[Bar chart showing activity duration across semesters]											
Activités avec les écoles	[Bar chart showing activity duration across semesters]											
Suivi et évaluation	[Bar chart showing activity duration across semesters]											

■ Temps consacré à chaque activité à ce jour



Photos ASF 19 février 2015: Rencontres avec les populations locale à Kito et à M'Bendiya.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier nos divers donateurs, notamment la commune de Lancy, qui nous a permis de démarrer ce projet. Nos vives remerciements vont également aux bénévoles, stagiaires, et toutes les bonnes volontés qui ont permis de mettre en œuvre ce projet.

NOUS CONTACTER

Nous sommes très honorés à l'idée de vous renseigner plus précisément sur les objectifs et le déroulement de notre action. N'hésitez pas à nous contacter ou à visiter notre site web (http://www.asf-ge.org/?page_id=1814) pour de plus amples informations sur notre projet et sur l'engagement d'Apprentissages Sans Frontières.